

VILLE DE DREUX
Direction des Affaires juridiques,
Assemblées, Commande Publique et Achats responsables

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022



Mandature 2020-2026

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

Pouvoirs

Caroline VABRE donne procuration à Silvia COUSIN, Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Pascal ROSSION donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Yucel KISA donne procuration à Sébastien LEROUX, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO. Maxime DAVID quitte la séance à 21h00 (point 38) donnant pouvoir à Marie-Françoise SCAVENNEC.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Monsieur le Maire : J'ouvre la séance de ce conseil municipal. Si ça vous va, je propose que Amber soit secrétaire de séance. Il n'y a pas d'excuses, d'absences. Vous dites si j'oublie quelqu'un.

Caroline Vabre donne pouvoir à Silvia Cousin. Caroline doit arriver du tribunal, donc elle arrivera en cours de séance du conseil municipal. Fouzia Kamal donne pouvoir à Talal Abdelkader. Chantal Deseyne donne pouvoir à moi-même. Yucel Kisa donne pouvoir à Monsieur Leroux. Josette Martin donne pouvoir à Ratko Klisura, qui est là. Florence Archambaudière Le Parc à monsieur André Homps, qui est arrivé. Carine Gentil donne pouvoir à Valentino Gambuto. Jacques Alim donne pouvoir à Aïssa Hirti. Cherif Derbali donne pouvoir à Arnaud Dautrey qui est là. Mariam Cissé donne pouvoir à Jean-Michel Poisson jusqu'à son arrivée puisqu'il y a un décès et qu'elle est adjointe de permanence. Monsieur Rossion donne pouvoir à Caroline Iften. Est-ce que j'ai oublié des pouvoirs ? C'est bon.

Avant que je lise un petit mot sur deux personnes qui nous ont quittés, vous avez sur table deux délibérations que je vous propose d'intégrer à notre séance aujourd'hui, si vous en êtes d'accord. La première, c'est pour le volet de la flamme olympique qui passera en Eure-et-Loir et la ville de Chartres, et la ville de Dreux, de Châteaudun et de Nogent-le-Rotrou. C'est une subvention pour qu'elles puissent passer dans leur commune. Et on propose également (que je puisse passer). Ça donnera l'occasion de mobiliser toutes les associations sportives sur un tel événement. Donc, comme on avait une incertitude sur le tarif, ça a mis un peu de temps et on l'a remis sur table, si vous en êtes d'accord. Ça vous convient ?

Et la seconde, c'est la 49 qui est déjà dans la séance. Mais, il y a eu une erreur matérielle sur les deux numéros de différents matériels. Donc on vous propose de la modifier, tout simplement. Monsieur le notaire avait fait une petite erreur. Ça vous convient également ? Je vous remercie.

Alors, avant de prendre l'ordre du jour, j'aurai un petit mot. Ça a déjà été l'occasion, mais je vais refaire. Mais je crois que tout le monde partagera ce que je vais dire. Il y a quelques jours, Éric Barbot, qu'on connaît bien, qui était un maraîcher de Villemeux, qui a été une figure du marché sur Dreux pendant des années, qu'on a tous apprécié, qui est parti malheureusement très rapidement, et également Patrice Paillé. Je crois que tout le conseil municipal, je ne pense pas faire d'erreur, se joindra à moi pour rendre hommage à ce monsieur qui a été très engagé pour le Drouais, en général, même s'il est de Vernouillet. Il s'était installé à Vernouillet.

J'en parle avec émotion parce que j'avais un attachement particulier. C'est un homme qui a fait beaucoup pour le Drouais, au-delà de son restaurant, en réalité, parce que j'ai eu différents témoignages de chefs d'entreprises qui ont des entreprises à Dreux, à Vernouillet, qui viennent régulièrement et qui disaient leur attachement et leur émotion quand ils ont appris sa disparition, parce que c'est un homme qui a fait beaucoup pour le Drouais : sur la valorisation de notre territoire.

Je n'ai jamais vu une carte de menu à "La Vallée Verte". On écoutait, il nous racontait une histoire, c'était assez remarquable. Et on espère aussi que la suite va être assurée. Mais je sais que Nathalie est sur les rails pour essayer de prendre la suite. En tout cas, je pense qu'on peut lui apporter et apporter à sa famille et ses amis un message de soutien du conseil municipal.

Je vous remercie. On va prendre des choses un peu plus prévues dans notre séance du jour.

1 - Approbation du Procès-verbal du 13 octobre 2022

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je propose de prendre le point 1.

Nous avons en point 1 le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2022. Est-ce qu'il y avait des remarques sur ce procès-verbal, Monsieur Homps ?

André HOMPS : Bonsoir tout le monde. Sur le compte-rendu des délibérations de la précédente séance, il manque une délibération : la numéro 198. C'est une délibération qui concerne votre directeur de cabinet, et elle porte sur une convention d'occupation à titre précaire du logement. C'est après. Excusez-moi. Je suis désolé, je pose la question juste après.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres remarques sur d'autres événements ? On peut l'approuver comme ça ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité. Je vous remercie.

2 - Approbation du Procès-verbal du 17 novembre 2022

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On passe à l'approbation du procès-verbal du 17 novembre 2022. Remarques, Monsieur Hirti, Monsieur David ?

Aïssa HIRTI : Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais juste noter, en page 90, du dossier, vous indiquez que 15 élus ne prennent pas part au vote, il faudrait juste ajouter qu'on a quitté la séance sur le procès-verbal.

Monsieur le Maire : Merci, monsieur Hirti. Je prends la suite. Je vais vous répondre après.

Maxime DAVID : C'était exactement la même remarque sur le fond. Je pense que c'est important que ce soit signifié. Merci

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Du coup, je ne vais pas vous surprendre, sinon que de dire que sur la première délibération, en effet, il y avait un mouvement, et c'est discutable. En revanche, sur la deuxième délibération, il n'y avait plus personne dans la salle et il n'est pas noté qu'il y a un certain nombre d'absents. Donc on pourrait considérer que les votants sont tous ceux qui étaient là à l'entrée, et vous annoncez que c'est l'unanimité. Or, ce n'est pas le cas. Donc, c'est la façon dont c'est présenté que c'est faux.

Monsieur le Maire : Je vais répondre. En réalité, vous n'avez pas pris part au vote, mais vous étiez encore présents dans la salle. Juridiquement, c'est inscrit comme ça, on a vérifié.

Annick ABJEAN : Sur la page de garde de la délibération, il est bien précisé les élus qui sont absents. Donc, sur la délibération, vous êtes bien tous absents, tous les 15 qui ont quitté la salle. Donc c'est pour ça qu'il y a unanimité et qu'il n'est pas fait mention de votes, d'autres votants. Je peux leur envoyer la délibération ou ils peuvent aller sur le site de la Ville.

Aïssa HIRTI : On vous demande juste de préciser à la fin du vote qu'on a quitté la salle, tout simplement. On ne voit pas en quoi c'est gênant.

Monsieur le Maire : OK, sur la deuxième et sur le PV on l'inscrira.

(NDLR : la modification est effectuée)

Aïssa HIRTI : Merci

C'est bon pour tout le monde ? OK. Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Sous couvert des modifications que nous allons donner.

3 - Commissions municipales - modification de la composition

Pierre-Frédéric BILLET

On passe à la troisième délibération. Pour les nouvelles délégations consenties par Monsieur le Maire, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales. Donc, je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver les modifications proposées en annexe, que vous avez eue. Il y avait une petite modification, mais je crois que vous l'avez intégrée. C'était effectivement Mariam Cissé qui a été remplacée par Silvia Cousin. Donc le bon document est sur la Kbox, vous l'avez eu.

Monsieur le Maire: Madame Philippe ?.

Josette PHILIPPE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, on pourrait être d'accord avec l'intitulé de la délibération puisqu'il convient effectivement de revoir la composition des commissions municipales que vous nous adressez en annexe. Il n'a échappé à personne que la liste est incomplète. Vous avez oublié d'intégrer les membres de notre groupe, et nous pensons que c'est une erreur, car je ne vous fais pas l'injure de penser que vous ignorez la loi.

Pour rappel, néanmoins, le droit à la représentation est garanti par l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales. Il prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les (locaux) d'adjudication, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Chacune des tendances représentées au sein du conseil municipal doit avoir au moins un représentant dans toutes les commissions qui sont créées. C'est un extrait du Conseil d'État du 26 septembre 2012, commune de Martigues, numéro 345 568.

Nous considérons donc que vous ne pouvez pas maintenir la délibération en l'état. Je vous remercie.

Valentino GAMBUTO : Oui, c'est juste une explication de vote en ce qui concerne cette délibération, puisqu'en ce qui nous concerne, nous, les oppositions, depuis l'origine, on vous a dit lorsqu'il s'agit de choisir entre vous, on vous laisse faire.

Aujourd'hui, je n'ai pas envie de devenir partie prenante pour une des deux parties, dissidente ou pas de la majorité ancienne, donc on va s'abstenir. Puis vous gérez l'ancienne majorité comme vous le voulez.

Aïssa HIRTI : Effectivement, ce que vient d'annoncer Josette Philippe est important, parce que si vous décidez de maintenir en l'état cette composition des commissions, les conseils municipaux, monsieur le maire, vont durer très longtemps.

Josette PHILIPPE : Il faudra bien qu'on parle. C'est la loi.

Monsieur le Maire : Effectivement, c'est la loi, madame Philippe, il n'y a pas de soucis. Simplement, c'est que c'est proportionnel au résultat des élections, pas à la création d'un nouveau groupe au sein du conseil municipal. C'est la petite subtilité. C'est pour ça qu'on vous propose ça.

On va passer au vote. Donc si j'ai bien compris, les trois oppositions historiques, si je peux dire, vous vous abstenez.

Aïssa HIRTI : On va s'abstenir également.

Josette PHILIPPE : Nous aussi.

Monsieur le Maire : OK. Les oppositions s'abstiennent. Des contre ? Des abstentions ?

Unanimité, moins 15 abstentions.

Je vous remercie. On passe à la suite.

4 - Représentation de la municipalité – SICSPAD

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On parle du syndicat intercommunal de centre principal de secours, désignation des membres.

Pour faire suite aux modifications intervenues dans les délégations consenties par Monsieur le Maire, il convient de modifier la représentation de l'activité au sein de ce syndicat intercommunal de centre de secours principal. Je vous propose la candidature de Nicola Carnevale. Je vous demande, si on est d'accord, de bien vouloir décider que le vote aura lieu à main levée. Désigné monsieur Nicola Carnevale pour siéger au sein de ce syndicat.

Valentino GAMBUTO : Oui, juste expliquer notre vote, puis toute la série de votes qu'il y aura pour les désignations. Vous vous rappelez la règle qu'on s'était proposée, et qu'on vous a présentée, à savoir que lorsque la municipalité est représentée par une ou deux personnes, il nous semble assez logique que ce soit la majorité. Lorsqu'il y a trois personnes, il nous semble normal en représentativité qu'une personne de l'opposition soit représentée.

En l'occurrence, là, sur votre modification, ce n'est pas à l'encontre de la personne qui est désignée, mais on revient à une commission où il y a cinq représentants de la majorité, et aucun de l'opposition, et c'est pour ça qu'on votera contre. Ensuite, on prendra cette même position à chaque fois sans les réexpliquer sur les autres.

Monsieur le Maire : OK. Y a-t-il des interventions là-dessus ? Non ?.

Valentino GAMBUTO : J'ai cru entendre que le SICSPAD est en voie de disparition, et notamment, c'est la volonté des services de l'État, de dissoudre cette structure. Pouvez-vous nous dire où en est cette réflexion par rapport à la dissolution ? Et, pour toutes les délibérations liées à la nomination d'élus au sein de groupements ou de syndicats ou d'associations ou de lycées, on s'abstiendra, tout simplement.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Monsieur Gambuto, pour vous répondre, effectivement, on ouvre la porte sur certaines choses pour que vous soyez présents.

Je vous ai dit qu'on essayait de trouver un modus vivendi pour la SPL, mais je pense qu'on l'a trouvé. On voit ça dans quelques semaines. Je pense qu'en début d'année on en reparlera directement. Mais peut-être, en rendez-vous avec l'opposition pour en parler comme ça, pour voir si ce que je vous propose... non pas au sein du conseil municipal, mais entre nous, qu'on puisse en discuter avant d'acter. Après, oui, on n'a pas laissé de place parce qu'en réalité, il va fermer durant 2023. C'est une décision de l'ensemble des neuf maires qui composent le syndicat.

Puis, en réalité, il y a une problématique qui arrive devant nous, d'investissements assez lourds, sur ce centre principal, qui va dépendre aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, du syndicat, je pense au moins un million et demi d'euros dans les trois ans qui viennent. Notamment, il faudra refaire la grande tour d'entraînement. Et le conseil départemental, avec l'agglomération, se positionne pour pouvoir reprendre ça à leur compte. Ça a l'avantage de ne pas mettre en péril le syndicat ou d'augmenter largement nos cotisations, puis d'améliorer ce qu'on appelle le CIF de l'agglomération : c'est le coefficient d'intégration fiscale, qui est malheureusement, mais ça, on le pressentait, on en avait parlé il y a un an, qui est passé en dessous des 35 %, et qui aujourd'hui fait perdre quasiment 300 000 euros par an, et qui se cumule à l'agglomération.

Donc c'est à la fois assez intéressant pour les communes qui sont concernées par le syndicat parce qu'on va, comme ça, figer notre cotisation, et qui malheureusement, pour toutes les communes, va évoluer dans le temps. Et on va prendre déjà, je crois, 6 % sur le global, c'est-à-dire 12 % sur notre part 2023. C'est colossal. Ça, c'est tout le département. Et qui permettra de pérenniser ce centre principal. Parce que c'est important pour nous d'avoir un centre principal de bon niveau. Donc c'est l'accord qui court entre le département, l'agglomération et les neuf maires de ce syndicat.

Donc trois oppositions historiques. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Majorité, 8 voix contre et 7 abstentions, je vous remercie.

5 - Représentation de la municipalité - Comité de jumelage – Assemblée générale et Conseil d'administration

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On passe à la suite. Là, on parle de représentation de la commune au comité de jumelage. Donc on vous propose, effectivement, les candidatures de Ratko Klisura, de Sophie Willemin, de Alain Guenzi, et pour siéger au conseil administration : Silvia Cousin et François Jaguin.

Y a-t-il des remarques là-dessus ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, parce que justement, c'est lors de ce même conseil municipal, le 1^{er} octobre 2020, on a eu cette même discussion. Et au moment d'un élan de démocratie, vous vous êtes dit : "Tiens, Monsieur Gambuto, c'est vrai, on va peut-être vous laisser une place." Et il y avait le regretté (Claude Jonnier) qui avait dit : "Je veux bien laisser ma place.

Et on avait décidé que je prenais cette place au conseil d'administration et à l'Assemblée. J'ai été étonné de ne jamais être invité, mais je me disais : "Peut-être qu'ils ne se réunissent pas beaucoup." Mais, en voyant votre liste, il se trouve que vous avez oublié de me mettre dans la liste pendant deux ans.

Monsieur le Maire : C'est une erreur qu'il faut absolument réparer.

Valentino GAMBUTO : Ça serait bien de la réparer.

Monsieur le Maire : Monsieur David, sur la démocratie, vous avez fait une sortie hier très intéressante à l'agglo. Est-ce que vous voulez dire un mot aussi ?

Maxime DAVID : Non. J'aurai l'occasion dans deux rapports de dire...

Monsieur le Maire : C'est vrai ? C'est intéressant. Dans un élan de générosité, Monsieur Fonseca se propose de laisser sa place. C'est ça, Nelson ? Est-ce que tout le monde est d'accord là-dessus ? Est-ce qu'il y a des abstentions ou des contre ?

Valentino GAMBUTO : Il faut un autre sacrifié.

Monsieur le Maire : On avance step by step. On vous invitera en auditeur libre, si vous voulez.

Valentino GAMBUTO : On revient en arrière ?

Monsieur le Maire : On proposera à l'assemblée générale. On me souffle ça, d'avoir un membre de plus. Ça vous convient ? Donc, on reviendra sur une deuxième délibération.

Sabine FRETEY : Au conseil d'administration ?

Monsieur le Maire : Oui, on proposera un poste de plus. Donc là, on propose ça comme ça. Monsieur Fonseca laisse la place puis on reviendra devant vous dans quelques semaines, pour remodifier ça. Ça vous convient ?

Valentino GAMBUTO : La dernière fois, ça a duré deux ans, mais d'accord.

Monsieur le Maire : Vous savez, Monsieur Gambuto, le Covid a fait énormément de mal à l'administration. Ça vous convient ? Vous n'allez pas voter contre vous quand même ? Y a-t-il des contre ? Des abstentions ?

Unanimité, moins 7 abstentions. Je vous remercie.

6 - Représentation de la municipalité - Association des Amis de Dreux Koudougou Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On continue. Les représentants au sein de l'association des Amis de Koudougou. Donc, je vous propose la candidature de Silvia Cousin et de Nicola Carnevale. Y a-t-il des questions, observations là-dessus ? On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions s'abstiennent.

Unanimité, moins 15 abstentions. Je vous remercie.

7 - Représentation de la municipalité - Commission "Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine" AVAP Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Ensuite, on passe à la commission Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Je vous propose la candidature de Talal Abdelkader. Y a-t-il des observations là-dessus ? Monsieur David, allez-y !

Maxime DAVID : Cette fois-ci, c'est mon tour de faire un peu d'archéologie politique, puisqu'effectivement, à ce même conseil, Madame Kamal avait gentiment laissé sa place pour que j'y sois. Donc nous voterons pour.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, moins 15 abstentions. Je vous remercie.

8 - Représentation de la municipalité - Fonds d'aide aux jeunes en difficulté - comité d'attribution Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On passe à la suite. C'est la représentation au sein du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté et nous vous proposons la candidature d'Amber Niaz. Y a-t-il des questions là-dessus ? Des observations ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Des oppositions ?

Unanimité, moins 15 abstentions. Je vous remercie.

9 - Représentation de la municipalité - Contrat local de santé avec l'agence régionale de santé Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : La représentation au sein de Contrat local de santé avec l'ARS, l'Agence Régionale de Santé. Nous proposons la candidature de Lydie Guérin. Il y avait une petite erreur qui a été rectifiée, parce qu'on avait mis Talal. Donc, Christine Picard — ce sont les membres — Mounir Chakkar, et Lydie Guérin. Ça a été modifié ou pas ? On avait mis Talal, mais en fait, c'était Mounir Chakkar. Talal est sur autre chose puisqu'il est sur la santé et l'agglomération. Je précise cela. Y a-t-il des questions là-dessus ? Je peux passer au vote ? Qui est contre ? Les trois oppositions historiques. Qui s'abstient ? Dreux au Cœur.

Majorité, 8 voix contre et 7 abstentions. Je vous remercie.

10 - Représentation de la municipalité - Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On continue. La représentation de la mairie au sein de la Commission communale accessibilité aux personnes handicapées. Comme Nicola Carnevale a des responsabilités sur le bâtiment, nous vous proposons sa candidature. Questions ou observations là-dessus ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dreux au Cœur.

Unanimité, moins 15 abstentions. Je vous remercie.

11 - Représentation de la municipalité - Lycée Branly

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On continue. Pour le lycée Édouard Branly, nous vous proposons la candidature de (Ghetty Poisson). Est-ce qu'il y a des observations là-dessus ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions s'abstiennent.

Unanimité, moins 15 abstentions

12 - Représentation de la municipalité - Lycée Maurice Viollette

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Pour le lycée Maurice Viollette, nous vous proposons propose Hélène Barbe. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions.

Unanimité, moins 15 abstentions

13 - Représentation de la municipalité - Lycée professionnel De Couasnon

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Pour le lycée professionnel de Couasnon, nous proposons Hélène Barbe également. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions.

Unanimité, moins 15 abstentions

14 - Représentation de la municipalité - Collège Pierre et Marie Curie

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je passe ensuite au collège Pierre et Marie Curie. Nous proposons la candidature de François Jaguin et de Valérie Verdier en tant que suppléante. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions.

Unanimité, moins 15 abstentions. Très bien.

15 - Représentation de la municipalité - Collège Martial Taugourdeau

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Ensuite, le collège Martial Taugourdeau avec la candidature de Nelson Fonseca. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions s'abstiennent.

Unanimité, moins 15 abstentions.

16 - Représentation de la municipalité - Collège Louis Armand

Pierre-Frédéric BILLET

Unanimité, moins 15 abstentions

Monsieur le Maire : Enfin le collège Louis Armand, avec la candidature de Amber Niaz. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions.

Unanimité, moins 15 abstentions.

Nous passons... Celle-ci, nous l'avons retirée sur la SEMCD puisque j'ai rencontré, je crois fin de semaine dernière, Chérif Derbali, qui m'a dit qu'il préférerait présenter sa démission en tant que président de la CMCD. On a convenu qu'il pourrait œuvrer jusqu'à fin janvier, du coup jusqu'au 13 février, puisque c'est la date du Conseil municipal. Il va donc gérer les affaires courantes, et il convoquera après le 13 février un Conseil d'administration pour la présidence. Nous l'avons fait en bon état d'esprit. On s'est vus pendant une heure, nous avons bien discuté, donc je vous propose de retirer cette délibération.

17 - Communauté d'agglomération du Pays de Dreux - Modification statutaire

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Ensuite, je passe à la modification des statuts de la communauté d'agglomération avec un transfert partiel de compétences sur la Promotion de la santé, hors communes de Dreux et de Vernouillet, puisqu'on a notre propre CLS. Ça fait aussi (entrer) les tâches ou les compétences obligatoires, la prise de compétences et aux statuts sur la santé. C'est issu de la loi du 27 décembre 2019. Y a-t-il des questions là-dessus ? Observations ? Monsieur David, et après Monsieur Hirti.

Maxime DAVID : Simplement pour dire que cette délibération est effectivement aussi passée au Conseil communautaire pour lequel on avait voté pour. Il y a donc une cohérence à avoir entre le vote fait à la Communauté d'agglomération, puisque nous avons eu la même délibération et qu'on avait voté pour. Simplement, je me rappelle des échanges que nous avons eus en commission, et notamment les interventions de madame Picard qui soulevait une vigilance à avoir sur l'évolution potentielle future de ce périmètre.

Le fait que l'Agglomération s'empare de la santé est une bonne chose pour les communes qui n'ont pas les moyens de mettre en place un contrat local. Ce n'est pas le cas pour Dreux et Vernouillet. Pour avoir un maillage complet du territoire, c'est une bonne chose. Néanmoins, il y avait une volonté de préserver le contrat local pour Dreux et géré par Dreux. Le texte mettait ces garanties, mais on avait pas mal débattu à ce sujet. J'avais entendu ses inquiétudes, donc je voulais simplement le redire. C'est un vote pour, sinon.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas une inquiétude, c'est une vigilance. Christine, excuse-moi, je parle à ta place. On a mis les choses tout à fait au clair avec le maire de Vernouillet et l'Agglomération. Le CLS de Dreux et Vernouillet est historique, il fonctionne plutôt bien. On ne va pas se lancer de fleurs, mais il fonctionne plutôt bien. Tout simplement pour une raison extrêmement simple, c'est que les problématiques de santé que nous avons sur le cœur urbain ne sont pas exactement les mêmes que dans un milieu plus rural ou plus éloigné du cœur urbain. Pour traiter cela de manière spécifique, il nous semblait important de garder le CLS. Moi, j'y tiens beaucoup. Christine y tient et Damien Stéphan aussi, donc là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté.

C'est bien de bien l'écrire pour que ce soit parfaitement transparent, mais là-dessus, je vous rassure, il n'y a aucune volonté de fusionner les deux. Peut-être que dans cinq ans ou 10 ans, je vous dirai le contraire, je n'en sais rien, mais aujourd'hui, il n'y a pas de raisons.

Et puis le CLS sur l'Agglo est un énorme travail. Talal y travaille beaucoup avec les équipes. Il y a déjà suffisamment à faire là-dessus, croyez-moi, pour qu'on envisage quoi que ce soit par la suite. Les choses sont très claires. Monsieur Hirti avait demandé la parole.

Aïssa HIRTI : Monsieur David a porté la question. Juste pour préciser que nous voterons également pour cette délibération pour les mêmes raisons. Avec la crise épidémique qu'on a connue, il est nécessaire d'être tous unis à travers la santé pour nos concitoyens.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Je peux passer au vote du coup ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

18 – Achat d'une Licence IV - Autorisation de signer les actes

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je prends la licence IV, puisque Mariam Cissé est encore mobilisée en tant qu'adjointe de permanence. La collectivité est propriétaire de deux licences IV exploitées, non pas par le restaurant, mais par le bar de La Tourelle. Le marché couvert, qui s'appelle le Café du marché, souhaite en acquérir une supplémentaire pour le Parc des expositions. Par l'intermédiaire du mandataire judiciaire, Monsieur Poulain... c'est Pascal Joulain, il y a une petite coquille que nous allons rectifier, parce que monsieur Joulain ne va pas être content, la collectivité s'est portée pour l'acquisition de la licence de monsieur, je ne donne pas le nom, mais vous l'avez sur la délibération, qui l'exploitait à Nogent-le-Roi.

Au terme des négociations, le montant de la transaction est arrêté à 5 000 euros, ce qui est un prix tout à fait raisonnable pour une licence IV. Nous demandons, si vous en êtes d'accord, de pouvoir approuver l'achat de cette licence IV et de m'autoriser, ou mon représentant, à faire les actes nécessaires pour cette acquisition. Y a-t-il des questions ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Juste une question. Il me semblait que la dernière fois, lorsqu'on en avait acheté une, il y a peu de temps, on nous avait dit que c'était pour mettre deux réserves au cas où, ce qui nous avait semblé pertinent. Là, vous annoncez que deux sont utilisées. On n'en avait pas une troisième ?

Monsieur le Maire : À ma connaissance, si je ne me trompe pas, on a dû en laisser une à disposition du restaurant L'Origine. Je crois que c'est ça. Ils ont créé un espace en haut. Ils ne voulaient pas l'acheter tout de suite parce qu'ils n'avaient pas assez de financement à l'époque, mais c'est une licence qu'on va leur vendre par la suite.

Valentino GAMBUTO : Qu'ils vont nous racheter ensuite ?

Monsieur le Maire : Oui. On leur a mis à disposition parce que ce sont des petits jeunes qui commencent. Ils ont fait des choses très bien, et l'idée était de leur vendre par la suite dès qu'ils seraient un peu stabilisés financièrement. Si je ne me trompe pas. Je crois que c'est ça de mémoire, mais on en avait parlé au Conseil municipal. Monsieur David hoche la tête, donc apparemment, ça doit être ça. On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

19 - Acquisition de jeux stimulants pour les élèves du cycle élémentaire des écoles de Dreux **Sébastien LEROUX**

Monsieur le Maire : Je vais passer la main. C'est Sébastien finalement qui présente ? Qu'on voie la question des jeux stimulants.

Sébastien LEROUX : Vous m'entendez ? Il s'agit de l'acquisition de jeux stimulants pour les élèves du cycle élémentaire des écoles de Dreux. Dans la continuité des actions menées par la ludothèque au sein des écoles de Dreux, il est proposé d'acquérir des jeux stimulants à (Pink Fizz) pour les offrir à chaque élève du cycle élémentaire. Le prix unitaire TTC est à 1,20 euro. Le coût de l'opération s'élève à 3 495,60 euros compte tenu du nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune. Pour être précis, cela concerne 2 820 élèves en école élémentaire et 93 qui sont en hospitalisation. On souhaitait effectivement que ces jeux puissent bénéficier aux élèves hospitalisés. Grosso modo, ce jeu correspond au baccalauréat sans feuille et sans stylo, pour expliquer un peu le concept.

Je vous demande donc votre accord, si effectivement vous en êtes d'accord, de bien vouloir autoriser l'acquisition de jeux stimulants à (Pink Fizz) afin de les offrir à chaque élève du cycle élémentaire. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Des questions ou observations là-dessus ? Nous pouvons passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

20 - Modification du montant de la subvention de fonctionnement 2022 de l'Etoile Dreux Athlétic Club

Alain GUENZI

Monsieur le Maire : Monsieur Guenzi, on parle de subventions de fonctionnement 2022. L'Étoile Dreux Athlétic Club.

Alain GUENZI : La présente délibération a pour objet de prendre en compte la modification du montant de la subvention de fonctionnement versée à l'association Étoile Dreux Athlétic Club au titre de l'année 2022, comme indiqué à l'article cinq de la convention de financement.

L'Étoile Dreux Athlétic Club s'était portée candidate pour l'organisation d'une manifestation, la Coupe de France des spécialités, qui devait se dérouler au mois d'octobre. Le problème est qu'ils n'avaient pas fait attention et que la compétition devait avoir lieu le week-end de la Saint-Denis. On était dans l'incapacité d'organiser les deux événements en même temps, le pont Jean Hieaux étant impraticable et les parkings n'étant pas possibles. Donc, la subvention qui avait été accordée pour l'organisation de ce championnat de 10 000 euros en fin de compte n'a pas été versée. L'Étoile Dreux Athlétic Club va réorganiser une compétition cette année.

Monsieur le Maire : Ils feront ça l'année prochaine, ce n'est pas grave. Des questions ou observations là-dessus ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

21 - Demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un fauteuil roulant handisport pour l'Alliance Dreux Basket

Alain GUENZI

Monsieur le Maire : On continue avec un fauteuil roulant handisport pour l'Alliance Basket.

Alain GUENZI : L'Alliance Basket a mis en place et a développé depuis plusieurs années une section handisport. Ils ont un besoin de renouvellement de matériel et d'accumulation de fauteuils pour les participants, les licenciés, le club grandissant. Ils ont donc besoin de l'achat d'un fauteuil. Ils nous ont demandé éventuellement de les aider à acquérir des fauteuils supplémentaires. Ils avaient comme objectif d'en acheter deux, on a qu'on allait en financer un. On vous demande d'accepter cette délibération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions là-dessus ? On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Alain, toujours toi.

22 - Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de la première édition du tournoi « Belhanda Cup » pour l'Association Sportive des Oriels

Alain GUENZI

Alain GUENZI : Toujours dans le même ordre, l'Association sportive des Oriels, la section football, souhaite organiser un tournoi pendant les vacances de Noël pour les petits. Chose qui se fait rarement. Ce tournoi regrouperait des clubs d'Eure-et-Loir ainsi que des clubs de la région drouaise pour faire un tournoi à environ 16 équipes. Ils ont donc besoin de louer des installations de balle indoor pour pouvoir organiser leur tournoi. Ils demandent une subvention de 1 000 euros pour organiser cette manifestation.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, une question ?

Aïssa HIRTI : Oui, une petite observation. Effectivement, cette association œuvre sur le quartier et plutôt bien. C'est une association qui de plus en plus accueille de nouveaux licenciés et qui fait un travail remarquable sur le quartier. Je me posais la question du montant de la subvention. Est-ce lié à la demande de l'association pour équilibrer leur budget ? J'espère que sur le budget 2023, on verra une subvention un peu plus importante parce qu'ils apportent véritablement un travail sur le territoire. Tout simplement.

Monsieur le Maire : Nous prenons toutes les questions, Alain, si ça ne te dérange pas. Monsieur Homps, et après, on répondra globalement.

André HOMPS : Je vais également voter pour cette délibération, mais la question est : pourquoi finalement ce n'est pas le Football Club Dreux qui ferait ce tournoi ? S'il est important et qu'il mobilise des gens de tout le territoire, ça pourrait être plus intéressant. Pourquoi il n'y a pas une association de compétences et en même temps de volonté sur ce sujet ? Entre cette association et le Football Club drouais ? Je dis ça parce que nous avons toujours eu cette difficulté à Dreux d'avoir une multitude de clubs et d'associations pour porter le football. C'est l'histoire, c'est comme ça. Il y a une légitimité. Il n'empêche que c'est difficile de financer une association principale et un club principal, donc toute

démarche qui peut permettre de regrouper les forces me semble la bienvenue.

Monsieur le Maire : Pour mémoire, nous l'avons fait en dehors de Dreux, mais pour le handball. C'était une belle opération parce qu'il y avait un club de handball de chaque côté des villes de Dreux et Vernouillet. C'est une belle opération, on s'aperçoit que le club USDV monte en puissance et c'est une bonne chose.

C'est un souhait, je crois, que la ville a depuis au moins 15 ans, peut-être 20 ans, d'essayer de rassembler les clubs de foot. On voit bien que c'est toujours un peu compliqué parce que des gens sont investis depuis très longtemps dans les clubs, c'est un peu leur bébé. Moi aussi, je souhaiterais qu'on ait un seul grand club et que ce soit structuré. Ce serait tellement plus facile pour les services, pour la mise à disposition de terrains, des infrastructures, etc. C'est vrai.

Après, c'est vrai que cette association a un petit savoir-faire sur ce genre de tournoi de foot en salle. C'est eux qui l'ont déjà initié l'an dernier et ils veulent le réitérer. C'est vraiment adressé aux enfants et ils veulent se faire connaître aussi pour ça. C'est un peu leur fonds de commerce auprès des jeunes, donc c'est plutôt bien. Ça leur permet de se développer tout en attirant des jeunes.

Sur le montant de la subvention demandée, c'étaient eux qui l'avaient estimée parce qu'ils vont louer des structures notamment sur le Plateau Nord pour ce faire. C'était afin d'amortir un peu l'opération pour que ce ne soit pas déficitaire pour eux. Alain, excuse-moi.

Alain GUENZI : Pour répondre à monsieur Homps, le souci est que le FC Drouais s'intéresse plutôt aux enfants à partir de 11 ans. Donc les huit-neuf ans, ça a été le cheval de bataille de l'AS Oriels qui a pris les petits sur le quartier et qui a développé cette catégorie qui est jeune, ce sont des gens qui sont en primaire. Ils ont l'habitude d'organiser et de participer à des tournois. Avant, ils allaient sur les tournois en région parisienne. Là, ils ont décidé, compte tenu qu'il y avait les installations avec le ball indoor, de l'organiser sur Dreux.

Monsieur le Maire : Après, nous sommes attentifs à l'association parce qu'elle fait un bon travail. Effectivement, les subventions seront toujours à l'étude pour l'année prochaine. Alain a fait un gros travail avec les services. Je note aussi quand même qu'on a fait des efforts sur les vestiaires et sur le bâtiment. Nous avons réinvesti pour que ce soit à peu près correct. Il y a les poteaux de foot aussi à changer, qui vont être changés bientôt, parce qu'ils ne sont plus aux normes. On réinvestit aussi sur le site. Au-delà des subventions, c'est toute l'infrastructure.

Alain GUENZI : C'est ce que je voulais dire. C'est-à-dire qu'en fin de compte, énormément d'argent a été investi sur le terrain des Oriels. Il y a eu je crois, 40 000 ou 50 000 euros dans la réfection des vestiaires. On a rééquipé le terrain de foot en herbe avec des buts pour pouvoir jouer à 11. Avant, il n'y avait que les buts en travers. On a aussi remis les buts en travers. On en a eu pour pratiquement 10 000 euros de buts et d'aménagements.

On est en train d'étudier pour éventuellement ramener de la lumière sur le terrain en herbe. Ils ont de la lumière uniquement sur le terrain stabilisé et le petit terrain synthétique, donc pour l'hiver, il y a besoin d'éclairage sur le terrain en herbe. C'est à l'étude.

Monsieur le Maire : Merci, Alain. Une dernière question, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Ce sera une courte intervention, parce qu'en vérité, lorsque vous commencez à en parler, ça nous donne envie de vraiment lancer un grand débat sur le sport à Dreux et sur le foot en particulier puisqu'on en parle.

Je sais que c'est plus le travail d'une commission peut-être et de l'équipe dirigeante, mais ce n'est pas seulement, je rejoins monsieur Homps, le fait d'avoir un organisateur, c'est avoir une politique globale qui s'adresse à tous les clubs où des choses se feront en commun. C'est-à-dire que ça passe aussi par les entraîneurs partagés et des éducateurs partagés.

On a vu parfois par le passé un club, par exemple de Dreux, quand on le mettait trop en avant, il cannibalisait les autres clubs. Ça n'avait plus d'intérêt parce que ça vidait les clubs de leur substance, des meilleurs joueurs, etc. On se retrouvait avec certains clubs qui faisaient jouer tout le monde, d'autres qui ne faisaient jouer que l'élite avec une partie sur le banc de touche, et des parents qui ne comprenaient pas pourquoi ils payaient une adhésion à des enfants qui passaient leurs soirées sur un banc de touche.

C'est une réflexion beaucoup plus globale sur le sport en général, mais sport par sport, qu'il faut faire pour que tous les Drouais puissent y accéder de la même manière et qu'ils aient la possibilité de monter avec des clubs les plus forts. Est-ce une stratégie du club phare et les autres, des ramifications qui permettent à tout le monde de jouer ? Je ne sais pas comment, mais il faut qu'il y ait une vraie politique du sport. Il faut quand même dire que jusque-là, on n'a jamais eu de grande politique du sport menée à Dreux.

Monsieur le Maire : Nous n'allons pas lancer le débat ce soir. Dire qu'il n'y a pas eu de politique sportive à Dreux, je pense que c'est vraiment une erreur.

(Valentino GAMBUTO) : Plusieurs politiques.

Monsieur le Maire : Oui. Si Jean Bruck nous regarde, il doit se retourner trois fois dans son fauteuil. Six mandats, trois maires différents, des infrastructures d'une ville moyenne de 70 000 habitants. Vous voyez ce que je veux dire ? Ça nous coûte cher, mais c'est une grande fierté d'avoir autant d'infrastructures sportives.

Maintenant, on peut avoir différentes lectures sur le FC Drouais. On peut dire effectivement : "Ils prennent tel âge, ils prennent les meilleurs, etc." On peut dire aussi que les associations sur les quartiers, c'est un vivier qui permet aux plus doués de pouvoir monter au FC Drouais.

Valentino GAMBUTO : C'est pour ça qu'il faut des passerelles.

Monsieur le Maire : Oui, je pense, mais il y a plusieurs exemples au FC Drouais où il y a eu des passerelles. Elles ne sont peut-être pas suffisamment établies ou suffisamment puissantes, je l'entends. C'est un sujet que j'ai abordé avec le président du FC Drouais qui est là depuis quelques semaines ou quelques mois, Franck Carbonnel, qui est conscient de ça, et qui a aussi beaucoup de travail au sein du FC Drouais. Vous connaissez le contexte, il faut remettre de l'ordre là-dedans. Monsieur Carbonnel est très volontaire là-dessus, il a beaucoup d'idées. Il se fait entourer aussi de gens compétents, de bénévoles compétents et de chefs d'entreprises qui amènent de l'expertise.

Donc moi, j'ai bon espoir que l'on y arrive. Après, c'est un tel chantier que... étape par étape. Mais sur le fond, je suis d'accord avec vous. Les passerelles ne sont peut-être pas suffisamment établies sur les plus petits clubs et le FC Drouais. Je passe au vote.

Aïssa HIRTI : Vous n'avez pas répondu à ma question sur l'équilibre de l'action budgétaire.

Monsieur le Maire : Si, j'ai répondu.

Alain GUENZI : Pour l'équilibre budgétaire, l'AS Oriels a demandé 1 000 euros. À partir du moment où

ils demandent 1 000 euros, on ne va pas leur donner 2 000 euros. C'est juste un équilibre.

Monsieur le Maire : Je pensais y avoir répondu.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

23 - Avenant n°3 aux conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la ville

Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Monsieur Leroux, on parle TFPB. Vous donnerez le nom complet.

Sébastien LEROUX : Oui, il s'agit de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB qui est la taxe foncière sur les propriétés bâties, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville. Il s'agit du troisième avenant, puisque le dernier avenant datait de 2021 qui avait été signé sur une première phase de 2015. Donc il fallait ce troisième avenant renouvelé d'un an pour que ça cale avec les contrats de ville et notamment, le choix d'intégrer des actions de la Ville de Dreux sur la TFPB.

Avec l'Office Habitat drouais, qui est majoritaire sur l'action, on a souhaité se concerter pour s'assurer que l'Office réalise bien ses actions dans ce cadre. Il s'agissait effectivement pour cette fois de signer un troisième avenant qui prolonge d'un an les objectifs d'améliorer le cadre de vie, la cohésion sociale et le développement social en faveur des habitants des quartiers. Je vous demande d'approuver un avenant de prolongation numéro trois aux conventions d'utilisation de l'abattement TFPB dans le QPV et d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'avenant numéro trois de la convention d'utilisation de l'abattement à la TFPB et tout document y afférant.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. Question, Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : On est très embêtés avec cette délibération, il s'agit d'une exonération 30 % de la TFPB pour l'Office HLM. En contrepartie de cet abattement pour l'Office, ils doivent assurer certaines missions, notamment l'entretien et la maintenance du patrimoine bâti. Je m'arrêterai uniquement sur cette activité-là, alors qu'on sait aujourd'hui qu'il y a des mouvements de locataires qui se plaignent du coût des fluides. J'ai lu votre courrier, Monsieur le maire, que vous avez cosigné avec Damien Stépho et Gérard Hamel au ministre pour demander le bouclier lié à l'énergie. Toutefois, je pense que d'office, vous devez changer de stratégie et notamment sur l'entretien et la maintenance du patrimoine ancien en mettant beaucoup plus de crédits et en rénovant davantage les logements sociaux pour que nos concitoyens vivent dans des conditions normales et saines.

Quand vous voyez, vous le savez très bien, certains logements où il y a des moisissures, des cafards, des isolations qui ne sont pas aux normes et avec une température à 16/17 degrés, encore la semaine dernière on a été sollicités par des locataires, on peut s'interroger aujourd'hui de cet effort financier que l'on fait à l'Office alors que le travail sur l'entretien et la maintenance des bâtiments n'est pas fait. Pour toutes ces raisons, on s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il d'autres questions ou interventions là-dessus ? Avant de passer au vote, c'est dommage, j'aurais peut-être pu vous convaincre de voter pour. Qu'est-ce qui se passe ? L'âge moyen de l'immobilier de l'OPH est de 44 ans, et ceci malgré une opération de 211 millions d'euros

entre 2004 et 2019, puisqu'il y a les fins de missions, de l'ANRU un. Malgré cela, on est à 44 ans d'âge moyen de l'immobilier de l'Office.

Ce qui s'est passé pendant les 17, 18 ans de l'opération ANRU, c'est que l'Office HLM, ce n'est pas un reproche, mais c'est une réalité, a œuvré uniquement pour cette opération qui est une opération de masse importante. Ce qui s'est passé, c'est qu'on n'a pas réinvesti sur nos bâtiments anciens historiques qu'on avait. Ce qui fait qu'aujourd'hui, l'office HLM repart sur un nouveau ANRU deux, ce qu'on appelle le NPNRU, pour 160 millions d'euros hors taxe, Bâtes Tabellionne. Vous avez suivi l'opération, on a été chercher 15 millions de plus avec Damien Stépho à Paris qu'on a réussi à avoir et je ne veux pas qu'on réitère la même erreur.

L'avantage qu'on a à l'Office HLM, c'est que c'est un office qui est très peu endetté, et pour cause, puisqu'on n'a pas investi sur l'immobilier ancien. Avec madame Mesnil, qui est la nouvelle directrice générale, on a une vision tout à fait claire sur ces bâtiments-là. On va réinvestir concomitamment au NPNRU sur le bâti ancien. Effectivement, les charges des parties communes augmentent en ce moment, parce que les particuliers bénéficient du bouclier tarifaire pour l'instant jusqu'en 2023 avec une augmentation après, sauf qu'il y a un trou dans la raquette sur les parties communes et notamment, là où ça nous pose problème, sur les logements sociaux. Vous pourriez dire "Le privé, c'est le privé", mais les logements sociaux, les gens n'ont pas beaucoup de ressources par nature et par définition. Depuis septembre, avec Damien Stépho, on a sollicité madame le préfet, les parlementaires du département pour qu'ils se mobilisent auprès de leur chambre respective, Sénat et Assemblée, et du gouvernement, pour essayer de résoudre ce problème qui est un... C'est tellement ahurissant que, pour moi, c'est un oubli, ce n'est pas possible.

Il y a deux mois, le gouvernement a envoyé des signaux positifs en disant "On va résoudre le problème" et depuis deux mois, RAS, il n'y a rien sur la table. Il semblerait que ça revienne dans le cadre de la discussion du budget à l'Assemblée nationale, je l'espère. On a fait des provisions en perspective des réguls du mois d'avril, parce que si on ne faisait pas de provisions auprès de nos locataires, si jamais le gouvernement n'agit pas, la régul du mois d'avril sera extrêmement compliquée pour tout le monde. C'est ce qu'on a expliqué aux représentants qu'on a reçus il y a quelques jours à la mairie et à l'Office HLM en disant : "On fait attention." Effectivement, dans certains bâtiments collectifs, pour répondre aux problèmes de chaleur dans les logements, il y a des bâtis qui sont tellement anciens et malgré le changement des fenêtres, etc., que quand vous voulez avoir 19 degrés comme c'est préconisé aujourd'hui, malheureusement, selon comment votre logement est orienté, dans quelle partie, s'il est en haut ou en bas, quand on mettait 19 dans un logement en haut à gauche ou à droite, vous avez 17. Et c'est très compliqué à régler parce que c'est dans du bâti dans lequel on n'a pas assez investi.

On m'a dit aussi : "Aux Oriels, il y a des éclairages dans les parties communes qui sont éclairées toute la journée", il y a des absurdités parce qu'on n'a pas investi là-dessus. J'ai demandé madame Mesnil de déclencher une opération très particulière sur ces problèmes notamment d'éclairage et on investit dès 2023 100 000 euros sur ces parties communes. Ça n'a pas de sens, il faut mettre des détecteurs, il faut mettre des LED, etc. On attend.

J'ai écrit effectivement à madame Borne là-dessus en disant... Enfin, j'ai écrit, nous sommes trois à avoir écrit. Pourquoi monsieur Hamel ? Il faut peut-être le dire, c'est parce qu'il est encore aujourd'hui président de la Roseraie, donc ça nous concerne aussi. Et Damien Stépho parce qu'il a aussi, il a des remontées à son niveau. On espère qu'il y aura une bonne nouvelle. On espère que la bonne nouvelle sera rétroactive, ce serait formidable. On espère que le gouvernement, qui a envoyé des signaux positifs, va aller jusqu'au bout de l'engagement sur cette question. Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, juste une remarque, j'entends qu'on paie aujourd'hui ce qui n'a pas été investi par le passé, mais ça fait tous les ans qu'on rappelle ça et ce que vous dites est en partie vrai

puisqu'il y a aussi des rénovations qui sont beaucoup plus récentes et où il y a ces mêmes problèmes de chauffage. Quand on parle des Oriels, ce n'est pas il y a 40 ans, c'est récent. Et lorsqu'on parle de froid aux Oriels, ce n'est pas seulement dans les communs. L'an dernier, lors même des discussions qu'on avait sur les orientations budgétaires, je vous rappelais qu'on avait des gens à Dreux qui étaient sans eau chaude des semaines entières ou qui étaient avec 13 degrés dans leur appartement. Si vous voulez, c'est au-delà des problèmes de dépense, les chauffages n'étaient pas entretenus, les chaudières cassées, on disait aux habitants qu'on ne trouvait plus les pièces. C'était d'un autre monde, d'autres lieux, d'autres époques. Le vrai problème, il est là. Bien sûr, si vous rajoutez à ça le problème du prix et de l'isolation, mais je vous rappelle qu'il y a toute une partie aux Oriels, qui sont récentes et pour lesquelles on a ces problèmes.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas aller dans le détail, mais sachez quand même qu'en deux ans, on a installé des milliers de thermostats dans les logements qu'il n'y avait pas à l'époque. C'est un investissement qui a été très lourd. Après, je ne mélange pas la rénovation urbaine d'un quartier comme Les Rochelles où il y a aussi des problèmes de conception. Vous vous souvenez qu'il y a eu des recours contre les constructeurs, et les Oriels où ça a été une sorte de réhabilitation, mais on est resté sur le même concept de bâtiment. C'est un petit peu différent, je différencie les deux.

En tout cas, ce que fait l'OPH, c'est qu'il s'organise maintenant pour qu'il y ait une réponse, déjà, parce qu'il y a 13 000 réclamations par an, j'ai eu le chiffre avant-hier. Et malheureusement, et souvent, même, il faut le dire, les gens n'ont pas de réponse. Madame Mesnil est en train de se réorganiser en interne pour qu'il y ait des réponses et qu'il y ait un suivi précis des choses, parce que souvent, on laissait aller pour des raisons qui m'échappent et je ne suis pas au quotidien là-bas. En tout cas, elle a pour mission de s'organiser et que les gens aient des réponses et on ne peut pas laisser des gens pendant 10 jours sans eau chaude, ce n'est pas possible. Il faut se débrouiller.

Il y a de l'argent, il y a de l'investissement, mais il faut investir au bon endroit. Et puis, des fois, il faut faire des choix sur des bâtiments qu'on ne souhaite pas conserver aussi. Des fois, il faut les démolir. La mission, c'est : "Ne vous focalisez pas que sur le NPNRU", ce serait encore une erreur. Il faut réinvestir sur le bâti ancien et on fait des choix stratégiques. Si ça coûte trop cher à rénover et à isoler, il vaut mieux reconstruire et si on peut dédensifier, ce n'est pas plus mal. On aura dans quelques mois un plan stratégique par rapport à ce bâti ancien. Je peux passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dreux au Cœur.

Unanimité, moins 7 abstentions. Je vous remercie.

24 - Modalités de partage de la taxe d'aménagement

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : C'est Jean-Michel, la taxe d'aménagement, vaste sujet.

Jean-Michel POISSON : La taxe d'aménagement qui était perçue par la commune précédemment, l'État a décidé que la taxe d'aménagement reviendrait plutôt aux agglomérations. La taxe d'aménagement, elle est perçue à partir des éléments de permis de construire, des permis d'aménager et des autorisations préalables. Il a été décidé que pour ce qui concerne les constructions ou aménagements autorisés dans les zones urbaines à vocation économique ou identifiés dans les documents d'urbanisme applicables comme recevant majoritairement des activités économiques, que 80 % de la taxe d'aménagement serait perçue par l'agglomération. Ça concerne les zones d'activités sur le territoire de Dreux, avec Livraindières, les Châtelets-La Radio, les Coralines et la Rabette. En ce qui concerne le reversement de la taxe d'aménagement sur les constructions à caractère d'habitation,

la taxe sera perçue par l'Agglo à hauteur de 5 %, le restant étant au profit de la commune.

Et enfin, pour des opérations particulières, l'Agglo et la commune se remettront autour de la table pour décider de leur répartition. Il est précisé que le reversement de la taxe communale revenant à la communauté d'agglo du pays de Dreux interviendra avec une année de décalage après constat des sommes encaissées sur l'exercice précédent. Une convention formalisera les modalités de ce partage. Chaque nouvelle répartition dérogatoire fera l'objet d'une convention spécifique. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter les principes que je vous ai énoncés et qui sont déjà passés en conseil d'agglomération.

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto, monsieur Hirti ?

Valentino GAMBUTO : En commission, on se disait peut-être que c'était dommage, mais à y regarder de plus près, c'est tant mieux, je crois. C'est tant mieux parce qu'à partir du moment où c'est l'Agglo qui a la responsabilité du développement économique, je dis, autant qu'ils récupèrent les 100 % dessus et de ce fait aussi qu'ils s'engagent à entretenir à 100 % ces aménagements, puisque de toute façon, quand on était à 80 %, on n'arrivait pas à avoir des voiries de qualité sur toutes les zones industrielles.

À la limite, à partir du moment où on partage toutes ces zones industrielles, qu'ils en prennent l'impôt, mais qu'ils en prennent la charge et qu'on puisse avoir des rues dans ce sens-là. Cependant, il faudra exiger de l'Agglo qu'on se retrouve avec des voiries qui soient dignes de zones industrielles d'une ville comme la nôtre.

Monsieur le Maire : Vous avez fait les questions réponses, voilà. Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Nous, on n'a pas du tout la même lecture sur la taxe d'aménagement.

Valentino GAMBUTO : Vous allez finir à droite.

Aïssa HIRTI : Je regrette, Monsieur Gambuto. Effectivement, si l'Agglo faisait son travail, on pourrait aller dans votre sens. Il n'y a aucune obligation depuis le 3 décembre 2022 de transférer la taxe d'aménagement. L'article 1379 du Code général des impôts a été modifié et il est entré en vigueur le 3 décembre 2022. À la première version, c'était : "Les collectivités doivent transmettre la taxe d'aménagement aux intercommunalités." Aujourd'hui, c'est : "Peuvent transférer la taxe d'aménagement en tout ou partie." Aujourd'hui, on nous propose une délibération pour verser la totalité de la taxe d'aménagement, et Monsieur le maire, vous nous avez dit régulièrement que cette taxe d'aménagement, et notamment pour la patinoire, permettrait d'équilibrer le déficit structurel. Nous, aujourd'hui, on va voter contre ce transfert de la taxe d'aménagement pour toutes ces raisons.

Monsieur le Maire : Il y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. La taxe d'aménagement, c'est une chose, c'est du one shot. La taxe d'aménagement sur Dreux, en moyenne, ce sont entre 220 000 et 250 000 euros, pour vous la faire à la louche. On transfère ça parce qu'on transfère aussi des choses à l'agglomération pour qu'ils puissent s'en occuper. Il y a des enjeux devant nous qui sont des enjeux importants. Après, il ne faut pas trop fantasmer la taxe d'aménagement parce que, je vous le dis si vous ne le savez pas, il n'y a pas de taxe d'aménagement quand il y a une ZAC, par exemple.

Par exemple, on va aménager 40 hectares à Livraindières dans les deux, trois ou quatre ans qui viennent, à travers des ZAC, il n'y aura pas de taxe d'aménagement. Il ne faut pas fantasmer le truc non plus. Maintenant, (ce qu'il faut voir), ce n'est pas la taxe d'aménagement, c'est la part communale sur la taxe foncière (d'Autium). Ce n'est pas du tout la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement, c'est du one shot, il ne faut pas confondre les choses. Je passe au vote.

Qui est contre, (Dreux au Cœur) ? Qui s'abstient ?

Majorité, 7 voix contre. Je vous remercie.

25 - Désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles sise rue de Moronval

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Jean-Michel toujours : des parcelles, des classements et des affectations.

Jean-Michel POISSON : Nous avons déjà passé en conseil municipal le projet d'Adoma sur le secteur Le Moulec et la cession des parcelles AS224 et AS225 pour une superficie de 6 485 mètres carrés pour pouvoir réaliser cette opération de logements collectifs et de pensions de famille. En prévision du dénouement de cette acquisition soit par la société Unicity qui sera le constructeur, soit directement par Adoma, on verra le moment venu et si nécessaire, on le repassera en conseil municipal, il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement de ces deux parcelles du domaine public de la Ville pour les passer en domaine privé. Je vous demande votre accord pour constater la désaffectation des parcelles AS224 et AS225 et prononcer le déclassement du domaine public et l'intégration au domaine privé communal et d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions afférentes.

Monsieur le Maire : Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Monsieur Leroux, à vous, puisqu'on parle du syndicat des commerçants des marchés de France du Drouais.

26 - Subvention de fonctionnement au Syndicat des commerçants des Marchés de France du Drouais **Sébastien LEROUX**

Sébastien LEROUX : Effectivement, chaque année, la Ville de Dreux reverse au syndicat des commerçants des marchés de France d'Eure-et-Loir, mais aujourd'hui dénommé syndicat des commerçants des marchés de France du Drouais, 15 % du montant des recettes des droits de place des quatre marchés de l'année précédente afin de financer ses actions de promotion pour l'ensemble des marchés de plein air et des marchés couverts de Dreux. En 2022, le montant de celles-ci était de 176 793,62 euros.

À ce titre, la subvention versée au syndicat des commerçants sera de 26 519,04 euros. Un premier versement de 20 000 euros afin d'honorer les fêtes de fin d'année a été autorisé par la délibération numéro DEL2022-170. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir autoriser et approuver la convention pluriannuelle d'objectifs pour le syndicat des commerçants du marché de France du Drouais, d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention, et d'autoriser le versement de la somme de 6 519,04 euros au syndicat des commerçants des marchés de France du Drouais.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. Questions et observations là-dessus ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : J'ai juste un doute, est-ce qu'on est encore dans les mêmes échanges qu'on a eus sur les deux ou trois conseils précédents, un coup on mettait les 20 000, un coup on en mettait 66.

Après, on en retirait 29, on en remettait, etc. Est-ce qu'on est toujours là-dessus et auquel cas, je ne comprends plus et je serai obligé de m'abstenir. Ou est-ce que vous avez une explication en un seul conseil ?

Monsieur le Maire : On a essayé de vous embrouiller, Monsieur Gambuto, on n'y est pas arrivés. Je suis vraiment désolé. Moi aussi, j'y perds mon latin à un moment donné, mais il y a quelques explications. Peut-être, Sébastien, si tu peux expliquer ça.

Sébastien LEROUX : Ce ne sont pas les 60, mais je sais de quoi vous voulez parler, Monsieur Gambuto. Sur l'année précédente, la Ville avait versé au syndicat des marchés une subvention qui n'a pas été utilisée. Qui dit pas utilisée, ça ne répondait pas à la convention qui avait été signée puisque les moyens n'avaient pas été utilisés par l'ancienne présidente, que vous connaissez. Donc n'ayant pas fourni de documents, je ne sais pas, elle a peut-être une phobie administrative, je n'en sais rien, je pose la question.

Monsieur le Maire : On a demandé.

Sébastien LEROUX : On a fait plein de choses, on a demandé des justifications. Les membres du comité de l'ancien syndicat lui ont demandé également, pas de réponse. Aujourd'hui, effectivement, ces sommes-là ne seront pas à l'actif de la nouvelle association puisqu'il n'y avait pas d'actions réalisées en compensation. Il a été demandé à l'ancienne présidente de faire le nécessaire, ce qui a été fait, pour restituer les moyens non utilisés. L'opération a été faite. Ça a été très long et tardif et j'ai eu beaucoup de complications par la suite, mais dernièrement, on a su que les sommes avaient été restituées. Enfin, pas la totalité, parce qu'il y avait eu deux ou trois opérations. Le syndicat de l'époque m'a rapporté qu'il y avait eu quelques opérations, mais là je n'ai pas le détail. En tout cas, il y a une somme qui a été restituée à la Ville à notre demande.

Monsieur le Maire : Ce qui aurait été bien, c'est que la nouvelle association puisse percevoir les fonds de l'ancienne, mais le trésorier nous a dit que pour lui, administrativement et juridiquement, ce n'était pas possible. Il faut restituer les sommes pour après les redonner éventuellement si on le décide. C'est une affaire un peu compliquée.

Valentino GAMBUTO : Jusque-là, j'avais à moitié compris, mais pourquoi on se retrouve à verser en deux fois, puisqu'en commission, on m'avait éclairé un peu dans ce sens-là ? Mais au dernier conseil, en notre absence, semble-t-il, vous avez voté une somme. Pourquoi aujourd'hui, on se retrouve avec une somme supplémentaire ?

Sébastien LEROUX : Ça dépasse 23 000 euros. C'est une convention, on avait fait un premier versement de 20 000 euros. Donc on solde aujourd'hui l'opération avec cette délibération, et la convention qui va avec.

Monsieur le Maire : Oui, un peu en urgence, parce que ce qu'ils souhaitaient pouvoir mener des actions avant les fêtes de fin d'année, tout simplement. On a rencontré différents représentants du marché couvert, notamment, avec monsieur Leroux, pour comprendre un peu la problématique. C'est pour ça que ça vient comme ça. On va essayer de recouvrer toutes les sommes, une partie importante est déjà recouvrée. C'est une affaire un peu compliquée. Je pense qu'il y a d'autres choses qui vont se passer derrière, mais ça ne nous regarde pas pour le moment. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Juste une précision, est-ce qu'on peut avoir le planning des futures animations que la nouvelle association souhaite mener à part les festivités de Noël ?

Sébastien LEROUX : Effectivement, ils les ont présentées lors d'une conférence de presse publique. Mais on va demander naturellement pour l'année à venir, contrairement à ce qui nous a été produit par le passé, au syndicat des marchés les actions proposées.

Et force de l'histoire passée, on demandera à justifier des actions et des moyens qui seront passés. Ils sont certes autonomes, mais on doit quand même, puisqu'on passe une convention, avoir les moyens de vérifier la bonne utilisation des moyens.

Monsieur le Maire : Je passe au vote, c'est bon pour vous ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Si je ne me trompe pas, on est à la 29, c'est ça ? Non ? 27, pardon.

27 - Signature de la convention chapeau Opération de Revitalisation de Territoire de (ORT)

Talal ABDELKADER

Monsieur le Maire : C'est Talal, on parle des ORT Petites villes de demain.

Talal ABDELKADER : Convention cadre opération de revitalisation du territoire. Le programme Action cœur de ville dépend d'une convention cadre appelée ORT, Opération de Revitalisation du Territoire. Il a été signé le 13 décembre 2019. L'Agglo du pays de Dreux et sept de ses communes ont été retenues par le programme Petites villes de demain. Il s'agit d'Ézy-sur-Eure, Nonancourt, Ivry-la-Bataille, Châteauneuf, Saint-Lubin-des-Joncherets, Brezolles et Tremblay-Les-Villages.

Cette convention Petites villes de demain nécessite de signer également une convention d'opération de revitalisation du territoire. Il est proposé aujourd'hui de réunir toutes les conventions, y compris celle de Dreux, sur une convention cadre. Ça s'appelle chapeau ORT. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver le projet de convention chapeau ORT de l'Agglo du pays de Dreux et d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Merci, Talal. Il y a-t-il des questions là-dessus ? Observations ? C'est purement technique, mais ça permet de regrouper l'effort au sein des ORT, ce n'est quand même pas mal. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Déroghations au repos dominical, je regarde mon collègue monsieur Gambuto. Si vous pouvez attendre que Talal le présente pour avoir une réaction. Même, je pourrais le faire, mais je ne vais pas piquer votre effet de manche. Allez-y, Talal.

28 - Dérogation au repos dominical pour l'année 2023

Talal ABDELKADER

Talal ABDELKADER : Autorisation d'ouverture pour les commerces le dimanche, il s'agit de la délibération habituelle qui permet au maire, après avis du conseil municipal, d'autoriser les commerces à ouvrir 12 dimanches par an. Ils sont mentionnés dans la délibération. L'Agglo donne aussi son autorisation. La loi oblige les employeurs à payer leurs salariés mobilisés le dimanche au moins le double d'une journée en semaine et à leur accorder autant de journées de compensation pour leurs dimanches travaillés.

Monsieur le Maire : Merci, Talal. Des questions ? Monsieur Gambuto, allez-y. Après, peut-être

monsieur David dira un mot aussi, parce que franchement, ce serait dommage. Tic et Tac, je ne veux pas rater ça.

Valentino GAMBUTO : Mais je ne désespère pas peut-être de vous faire évoluer autour de mes arguments et s'ils viennent chaque année, c'est parce qu'ils sont sérieux, mais vous le savez. Au-delà du dogme, je vais juste rappeler que pendant longtemps, on avait cinq à six ou sept dimanches pour lesquels on pouvait proposer aux centres commerciaux d'être ouverts. Depuis quelques années, depuis la loi Macron, c'est pour ça que vous faites cette allusion, et je dois reconnaître qui était sous Hollande d'ailleurs, a été proposé qu'on passe à 12 dimanches. Ça pouvait répondre à certains endroits à quelque chose de plus cohérent dans les grandes villes, dans les endroits où il y a beaucoup d'animation où il peut manquer, pas du tout dans des villes comme la nôtre. Et le vrai problème, c'est qu'en plus, la loi dit "Vous pouvez aller jusqu'à 12 dimanches" et nous, on s'engouffre dedans depuis le premier jour et à chaque fois 12, c'est 12. On fera tout décembre, etc.

Autant, je suis pour le fait qu'on garde trois, quatre, cinq dimanches qui peuvent être intéressants : ouverture des soldes, la veille des fêtes telles que Noël. Mais après, il y a un certain nombre de fois où ça n'a pas de sens. Ça n'a pas de sens pour plusieurs raisons. Déjà au niveau social, parce qu'il ne faut pas oublier que quand les magasins sont ouverts le dimanche, ça veut dire qu'il y a des gens qui travaillent dedans. C'est une évidence, mais je tiens juste à vous rappeler qu'il y a des gens qui travaillent dans les magasins, quand ils travaillent le dimanche, ils n'y travaillent même pas une journée entière. Ils peuvent y travailler deux heures, trois heures, quatre heures, et c'est un dimanche en famille que l'on ne passe pas, puisque c'est la seule journée vraiment qu'on nous garantit de journée en famille.

Il y a des milliers de personnes comme ça qui n'ont pas de dimanche 12 fois parce qu'on a décidé d'autoriser les centres commerciaux. Après, c'est un problème économique et c'est une incohérence d'ailleurs par rapport à ce qu'on peut faire, nous. On est en train d'investir énormément, et à Dreux aussi, pour développer le centre-ville, et on va créer 12 dimanches où les centres commerciaux autour du centre-ville vont venir faire concurrence à toutes les animations qu'on pourrait faire. Là encore, je pense que c'est une erreur que de faire ça puisque ça n'apporte rien en ce qui concerne la possibilité pour les Drouais et le développement économique du centre-ville qui est en souffrance.

Après, c'est un problème sociétal, c'est-à-dire qu'au moment où on est en train d'expliquer à chacun, et où je crois qu'il y a une évolution de notre société, on dit : "Il faut qu'on arrête l'ultra consommation, il n'y a pas que ça. Il faut qu'on aille vers autre chose. Il faut qu'on aille vers d'autres activités", on est en train de dire : "On va mettre plus de dimanches pour que les gens, au lieu qu'ils soient en famille, qu'ils se promènent, ils aillent dans les supermarchés." Je crois qu'il y a toute une éducation et, nous, notre rôle de politiques, c'est d'accompagner cette éducation, de dire : "On a d'autres choses à vous présenter." D'ailleurs, quand on se retrouve, on pourrait même sourire de se dire que quand on fait Les Flambarts en même temps qu'un jour de dérogation sur les centres commerciaux, quel dommage, alors qu'il faudrait tout ramener en centre-ville.

D'ailleurs, au passage, j'ai vu sur vos dates que Les Flambarts, l'an prochain, ce sera le week-end précédant Noël. Ça m'a semblé très rapproché, mais c'est une petite parenthèse que je m'autorise. J'ai été surpris que ce soit si proche. C'est celle que vous annoncez. Pour finir cette parenthèse, il y a une incohérence qui est presque risible, c'est-à-dire qu'on est à un moment où on est en train de dire : "Il faut faire des économies d'énergie." On est à un moment où les centres commerciaux sont même en train de dire : "On va peut-être réduire l'amplitude horaire parce que finalement, il n'y a pas besoin de tant d'heures que ça. On va fermer un peu plus tôt." Et nous, on leur dit : "Vous pouvez ouvrir des dimanches en plus." C'est-à-dire que même les centres commerciaux, on les pousse à être ouverts les dimanches, parce que de toute façon, à partir du moment où il y a dérogation, ils ne vont pas laisser le centre de plus loin ouvert et, eux, ne pas être ouverts.

Ce sont plusieurs erreurs politiques que l'on fait et je ne désespère pas que vous décidiez, la prochaine fois, parce que là, je crois que c'est foutu pour cette année, de descendre de façon plus raisonnable aux dimanches vraiment nécessaires.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Gambuto. J'ai vu qu'il y a quand même de nouveaux éléments de langage dans votre démonstration. Je vois que ça évolue tous les ans. Ce n'est pas mal, ça se peaufine d'année en année. Monsieur David, vous voulez défendre votre gouvernement, monsieur Macron, un mot peut-être ? Au moins, défendez votre président.

Maxime DAVID : Je ne sais pas si je suis Tic ou si je suis Tac, je vais essayer d'élever un peu plus le niveau.

Maxime DAVID : Et Toc, exactement. Simplement, vous le savez, ce n'est pas un secret, on a des positions qui sont différentes sur ce sujet. Moi, je vais vous dire, quitte à vous surprendre, j'entends ce que dit monsieur Valentino Gambuto et je trouve que ça mérite d'y réfléchir. Simplement, j'ai une approche qui est peut-être, je ne dirais pas plus libérale, mais je considère que c'est sur d'autres leviers qu'on peut essayer de régler les problèmes que monsieur Gambuto a soulevés.

Un autre exemple, c'est que ça permet aussi à des jeunes d'avoir un emploi le dimanche pour financer leurs études. Je vous le dis parce que ça a été mon cas. J'ai financé mes études en travaillant les dimanches à Dreux. Ça peut avoir une utilité. C'est moins par la contrainte, mais par l'incitation. Et je pense qu'on peut faire également autre chose de son dimanche que de consommer, mais c'est un autre débat. Simplement pour vous préciser qu'on aura un vote libre sur ce rapport, individuel également. Je demande aux services d'être vigilants sur ça. Merci.

Monsieur le Maire : Sur cette question-là, on sait qu'il y a un vote libre. On peut passer au vote ? Grosso modo, la vraie question qui se pose, c'est la liberté des salariés de décider ce qu'ils veulent faire. C'est ça, le cœur du truc. Après, il y a des étudiants qui travaillent le dimanche, ça les aide aussi. Moi, quand j'étais étudiant, je travaillais 25 heures par semaine, je travaillais aussi le dimanche. Je trouve ça marrant, ce que vous dites, Monsieur Gambuto, je vous laisse la parole après, parce que pour des élus comme nous, passer un dimanche en famille, c'est assez rare. Donc c'est assez drôle. Monsieur Homps, une dernière intervention. Après, on passe au vote.

André HOMPS : Oui, très brève. C'est la liberté des commerçants et aussi la liberté des habitants, tout simplement, d'aller dans ces commerces.

Monsieur le Maire : C'est tout à fait vrai. C'est aussi une démarche qui peut être, si on pense comme monsieur Gambuto, une démarche citoyenne, en disant : "Je ne vais pas consommer." Moi, je suis pour la liberté, donc voilà. On passe au vote. Là, on va prendre le temps de tout noter. Qui est contre ? Si tu ne lèves pas la main, Valentino ! Trois, c'est bon pour vous ? Sinon, le compte-rendu, c'est sûr qu'on va se faire... Qui s'abstient ? Françoise. Le reste, c'est pour, c'est bon ?

Majorité, 4 voix contre, 1 abstention. Je vous remercie.

J'ai hâte qu'on le refasse l'année prochaine parce que je vois que le discours a évolué, mais c'est bien.

29 - Campagne incitative de ravalement des façades – supplément de subvention Talal ABDELKADER

Monsieur le Maire : Talal, toujours, on parle des ravalements de façades. Excuse-moi, Talal, juste un aparté. Comme le président directeur général de la SPL est là, on a vérifié. Pour les subventions, ce n'est pas un souci qu'il soit présent et qu'il prenne la parole. C'est pour d'autres aspects que ça pose un problème. Tu peux rester parmi nous, Jean-Michel.

Talal ABDELKADER : Les propriétaires d'immeubles de Dreux peuvent bénéficier de subventions pour les aider à maintenir leurs façades en bon état. Ces subventions sont accordées par la SPL sur un fond abondé par la Ville à hauteur de 100 000 euros par an. Le succès de l'opération fait que 50 000 euros de subventions sont en souffrance pour l'année 2022. Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser le maire à signer l'avenant de la convention 2022 permettant de porter le fonds à 150 000 euros pour 2022 et de signer la convention de 2023 pour un premier versement de 100 000 euros, en attendant un bilan en cours d'année pour évaluer l'enveloppe si besoin.

Monsieur le Maire : Merci, Talal. Question, Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Sur cette délibération, on s'abstiendra d'une part parce qu'on n'a pas les éléments pour pouvoir évaluer les 50 000 euros complémentaires. Et d'autre part, parce que c'est versé à la SPL, tout simplement. Donc on s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur David, allez-y, je vous en prie.

Maxime DAVID : Simplement pour l'amusement, puisque je fais partie de cette commission, donc je vais plutôt avoir un discours... Je trouve très amusant d'entendre monsieur Hirti tenir des propos qu'on aurait pu tenir dans d'autres circonstances sur d'autres délibérations.

Monsieur le Maire : Vous avez évolué là-dessus, Monsieur David !

Maxime DAVID : Sur le fond de cette délibération, je peux vous dire en tant que membre de l'opposition qui participe à cette commission, que les raisons sont plutôt tout à fait légitimes et plutôt encourageantes dans ce qu'elles disent de l'efficacité de ce programme. C'est l'inflation, essentiellement, aussi, qui explique ça. C'est quelque chose qui va être pérenne. Simplement, la vigilance à ne pas se lancer dans un gonflement pérenne de cette enveloppe. Mais en l'occurrence, en 2022 et 2023, c'est assez justifié.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. D'autres interventions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, moins 7 abstentions. OK, je vous remercie. Je salue toujours le travail sur cette opération-là. C'est une opération qui permet d'améliorer l'esthétique de nos centres-villes notamment.

30 - Avenant n°2 Concession d'aménagement du passage des buttes

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : C'est à moi. Il faut noter que Jean-Michel Poisson quitte la salle et ne prend pas part au vote. C'est un avenant à l'opération lotissement passage des Buttes qui est une opération qui a été lancée il y a très longtemps, qu'on doit proroger, puisqu'elle a été signée en 2018 pour une durée de cinq ans. Il faut la proroger. Et vous avez une mise à jour du bilan financier, si j'ai bien compris, avec la (subvention) qui passe à 229 742 euros dû notamment à l'augmentation du coût de la démolition et un surcoût dû à du désamiantage. Il y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Vous ne prendrez pas part au vote ? Non.

Monsieur le Maire : Ah pardon, Monsieur Dautrey.

Arnaud DAUTREY : À la lecture de votre présentation, on pourrait se féliciter de cette opération avec une subvention d'équilibre à 229 000 euros pour une revente qui sera faite au niveau du foncier à 260 000. Par contre, je m'interroge sur les dépenses annexes qui ont été prises en charge par la Ville de Dreux, à savoir le désamiantage et la démolition pour un montant de 280 000 euros ainsi que les places de stationnement rue des anciens combattants prévues initialement au niveau du projet et retirées et qui a coûté 80 000 euros à la ville de Dreux.

Si je rajoute à ces sommes-là les différentes acquisitions qui ont eu entre 2009 et 2017 d'un montant de 213 000 euros, la Ville a subventionné au total 542 000 euros pour ce projet. Si je rajoute les frais financiers des heures passés par les agents de la Ville, on s'approche de 600 000 euros. Je trouve ce montant exorbitant et je voudrais avoir des explications à votre niveau. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions là-dessus ? Interventions ? Non. Monsieur Dautrey, il y a deux types de concessions d'aménagement quand vous avez une SPL, une (Sel), etc. Il y a des concessions d'aménagement où la SPL prend son risque, parce que c'est un risque mesuré et on pense que soit elle va gagner de l'argent, soit elle va en perdre un peu. Il y a des concessions d'aménagement où on sait d'ores et déjà qu'il y aura un déficit. C'est le cas ici, ça a été voté en l'occurrence à l'époque sous le précédent mandat sous cette forme-là. Ça a été aussi le site de l'ancienne usine Gedia. Pourquoi ? Parce qu'on savait à l'époque qu'il y avait énormément de pollution et que, de toute façon, ce serait déficitaire. Pour autant, que voulez-vous qu'on fasse ? Soit on laisse un site comme ça industriel comme Gedia en l'état, il y a des terres très polluées, je le rappelle quand même, qui coulent vers la Blaise. Qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on attend et on met son mouchoir dessus ? Non.

Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce passage des Buttes, c'était Zola. Franchement, ça ne ressemblait à rien. Il y avait toute une série d'acquisitions à faire qui ont été réalisées depuis cinq ans, six ans. Ça a été extrêmement compliqué. Oui, il y a un surcoût. 10 ans, tu me dis, Hélène. Il y a un surcoût sur cette opération-là, oui, mais ce n'est pas dû à de la mauvaise gestion. C'est dû au fait qu'on a dû racheter du foncier bâti, du foncier non bâti, qu'il y a de l'amiante, que les réseaux n'existaient pas sur ce passage, aucun réseau.

Bref, ce n'est pas une opération où on gagne de l'argent, mais pour le coup, si ce n'est pas une collectivité qui le fait à travers ses outils, ou qui le fait en direct, personne ne le fera. Et on ne peut pas laisser un terrain comme ça où, Nelson. Effectivement, c'est notre rôle aussi des fois de mener des opérations où certes, ce n'est pas rentable, mais si une collectivité ne le fait pas, aucun privé ne le fera. Moi, je vous le dis, il faut connaître l'état de ce passage des Buttes, on ne peut pas le laisser comme ça. On a pris, à l'époque sous Gérard Hamel, cette concession, je trouve ça très bien, et on l'assume jusqu'au bout. J'aurais préféré qu'on gagne de l'argent, mais on ne peut pas gagner de l'argent à chaque fois. Ça, c'est sûr. Je passe au vote ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Effectivement, vous l'avez dit vous-même, soit on le fait en direct, la collectivité le gère, soit elle le confie à un satellite. Nous, notre position aujourd'hui, c'est de dire : "Toutes ces opérations, il faut les gérer en direct." Ça évite ce type de débat en conseil municipal et c'est pour cette raison qu'on votera contre.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Simplement, si ça continue, il va falloir mettre plusieurs sièges supplémentaires au conseil de la SPL puisque vous voyez bien que c'est un sujet qui progressivement soulève d'autres questions.

Monsieur le Maire : Je sens que vous allez être au siège de l'ASP. Vous êtes le premier défenseur maintenant, donc je ne désespère pas. Après, pour être sérieux, il n'y a aucune collectivité en France de notre taille qui n'a pas une SPL ou une SEM ou plusieurs, tout simplement. Je passe au vote. Qui est contre ? C'est ça, Dreux au Cœur. Qui s'abstient ? André Homps et Florence ? Oui, c'est ça, j'imagine. Le reste ?

Majorité, 7 voix contre, 2 abstentions. Je vous remercie. On peut appeler Jean-Michel Poisson, peut-être, pour qu'il puisse revenir.

31 - Avenant n°1 à la convention NPNRU - Signature

Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Sébastien, on parle de la convention NPNRU, gros sujet. Non, tu ne veux pas en parler ?

Sébastien LEROUX : Si.

Monsieur le Maire : 15 millions d'euros en plus, on va en parler, quand même.

Sébastien LEROUX : C'est ça. Il s'agit de la signature de l'accord numéro un de la convention du NPNRU. Dans le cadre du NPNRU, une convention pluriannuelle a été établie et signée en date du 8 novembre 2019. Elle prendra fin d'ici 2027. Elle porte sur des quartiers d'intérêt national, quartiers prioritaires de la politique de la Ville, présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants : QPV, les Bâtes, Tabellionne. La particularité de cette convention est de regrouper deux quartiers limitrophes situés sur deux communes au travers d'un projet global et coconstruit. Le projet conventionné s'appuie sur les trois orientations stratégiques : l'ouverture et le désenclavement, la diversification de l'habitat et mixité et l'amélioration de l'offre de services publics et mixité fonctionnelle. Les nouvelles équipes municipales de Dreux et Vernouillet ont souhaité approfondir les actions en matière de désenclavement, de diversification de l'habitat et le renforcement de la mixité fonctionnelle. Pour le quartier des Bâtes à Dreux, cela se traduit par l'abandon du projet de réhabilitation du groupe scolaire et sa démolition au profit de la création d'un pôle éducatif, social et culturel.

Ensuite, d'une restructuration urbaine globale renforcée avec des aménagements d'ensemble et une révision complète du programme d'aménagement des espaces publics. L'installation d'une cuisine centrale et d'un jardin pédagogique. La démolition de deux bâtiments supplémentaires, entre parenthèses les 18 et 22 boulevard de l'Europe, pour 98 logements, et un foncier libéré à destination d'une offre plus économique et d'un habitat plus diversifié.

La création d'une offre supplémentaire de logements et diversification : projets d'accession en lieu et place des bâtiments du 18 notamment, démolis ; les contreparties foncières action logement passant de 15 à 30 logements individuels et un projet de résidences seniors, déjà cité ; des opérations autour du parc, etc.

Suite aux différentes demandes d'évolution du projet d'ensemble conventionné, un projet d'avenant majeur numéro un a été présenté au comité d'engagement de l'ANRU le 2 mars 2022. Le dossier complet a été transmis à l'ANRU fin juillet 2022 et l'agglomération du Pays de Dreux. La signature par les partenaires interviendra dès l'accord de l'ensemble des partenaires. Vu l'avis favorable de la commission, je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir valider l'avenant numéro un de la convention ANRU et d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférant. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. Questions ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Vous voyez, c'est compliqué parce qu'il y a beaucoup de choses dans cet avenant.

À peine on le lit, ça donne envie de voter pour parce que ça s'inscrit dans la rénovation nécessaire du quartier des Bâtes. Ça fait tellement longtemps et une telle aubaine que d'avoir ces deux départs ANRU et de pouvoir investir, que ça donne envie de voter pour. Malheureusement, en ce qui concerne la plupart des choses que vous mettez en avant, c'est assez imprécis lorsque vous parlez ou de l'école ou d'un certain nombre de constructions. Pour le moment, c'est très vague. Il y a des intentions, mais ça nous amènerait plutôt à dire qu'on va s'abstenir.

Et après, quand on regarde de plus près encore, on s'aperçoit que vous avez intégré, peut-être par la force des choses, aussi les constructions qu'on ferait sur la partie des parcs et contre lesquelles nous étions. Donc ça nous amènera à voter...

Valentino GAMBUTO : Si, parce que vous parlez de projet de résidence senior opération Clos du parc, etc.

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, simplement, c'est que dans le cadre du NPNRU, contrairement à l'ANRU un, ils prennent en considération l'environnement, mais ce n'est pas ça, il ne faut pas mélanger les choses. Franchement, s'abstenir là-dessus, je vous le dis très gentiment, je pense que c'est une erreur politique.

Valentino GAMBUTO : D'accord. Donc on n'ira pas jusqu'au contre si vous me dites que ce n'est pas (intégré). Mais je vois la création d'une offre supplémentaire de logements diversification, ce qui est noté là.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas financé dans le cadre du NPNRU.

Valentino GAMBUTO : Oui, mais là, ce que vous nous demandez de voter, c'est cette orientation en considérant ça, dont la création d'une offre supplémentaire de logements, diversification, projet de cession, bâtiments 18 boulevard de l'Europe démolis, etc. Vous nous demandez de voter ça.

Monsieur le Maire : J'allais vous dire, vous coupez les cheveux en quatre, mais je ne veux pas...

Valentino GAMBUTO : Chaque fois qu'on prend une décision, on engage des choses...

Monsieur le Maire : Après, on peut faire part de vos remarques que vous ne soutenez pas... Enfin, pas

tout le monde, parce qu'André Homps va me dire autre chose, mais ce projet-là, on l'entend bien. Mais là, le NPNRU, l'avenant numéro un, ça fait six mois qu'on y travaille avec les services de l'État. Et je vous assure, on a même fait des répétitions avant d'aller défendre pendant deux heures et demie ça avec Sébastien Leroux, Damien Stépho, etc.

Je le dis comme ça, entre nous, je ne pensais pas qu'on aurait autant de résultats sur les financements. C'est hyper important pour la Tabellionne et les Bâtes. Oui, en plus, avec le réseau de chaleur qu'on va créer. Il y a quand même pas mal de choses. Ne vous focalisez pas là-dessus, franchement, ce serait dommage. Je vous le dis franchement. Monsieur Homps et après, monsieur Hirti.

Valentino GAMBUTO : Mais je n'ai pas terminé.

Monsieur le Maire : Ah pardon, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Dommage pour dommage, autant que je termine. Il y avait ce doute, nos réserves sont de ne pas intégrer dans cette délibération, en tout cas dans cette volonté manifeste, ces constructions contre lesquelles on avait voté. Après, quelques mots en ce qui concerne quelques questionnements sur les réaménagements. Ce sont des choses qu'on m'a dites en commission. Je voudrais simplement que ce soit redit ici de façon plus officielle. On m'a dit que tous les gens qui sont sur les Bâtes qui le souhaitent seront relogés aux Bâtes.

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr.

Valentino GAMBUTO : C'est quelque chose d'important. Je le précise ici pour que l'engagement soit officiel et sur notre compte-rendu. Après, ce n'est pas un contre, mais un étonnement en ce qui concerne l'arrivée de la cuisine centrale, parce que j'imagine qu'une structure comme la cuisine centrale, si elle est à la dimension que l'on souhaite, ça va être quelque chose de conséquent, et je n'arrive pas à imaginer un truc plutôt industriel. C'est juste une réserve, ce n'est pas un contre. Mais le fait de voir la cuisine centrale arriver là, compte tenu de l'ambition qu'on lui a donnée, ça me surprend puisque ça arrive comme ça. Si vous êtes dans la considération que vous nous avez apportée...

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. On vous rassure sur le relogement, premièrement. Deuxièmement, les cuisines centrales, on en a visité plusieurs avec Jean-Michel Poisson, ça ne prend pas une place démesurée. C'est même surprenant et c'est très bien intégré. La seule petite déception, je dirais, de l'avenant, on a essayé de le défendre la cuisine une centrale en expliquant que c'était un apport d'activité économique et notamment pour le quartier, on a essayé de gratter un petit peu d'argent là-dessus, ils ne nous ont pas suivis. C'est bien dommage parce que je pense qu'il y a une volonté de réactiver de l'activité économique et de l'emploi sur le quartier qu'ils n'ont pas prise en considération. C'est un peu dommage. La cuisine centrale, on a visité notamment celle de Chartres, ce n'est pas du tout l'image qu'on s'en fait. Les nouvelles générations, c'est complètement intégré, il n'y a pas de nuisance particulière, parce que c'était notre inquiétude, effectivement. Mais vous avez raison de le soulever. Il y avait monsieur Homps, d'abord. Après, monsieur Hirti et monsieur David. Allez-y.

André HOMPS : Je serai bref, je ne veux pas couper les cheveux en quatre, surtout ceux de Valentino, ni les miens d'ailleurs. Simplement pour dire que je trouve qu'il y a des sujets qui méritent qu'on dépasse les querelles partisans et qui méritent des positions un peu unanimes. Je trouve que sur un sujet comme ça, la rénovation des Bâtes, on est sur quelque chose de tellement impérieux, c'est un effort tellement constant depuis tellement d'années, je pense que ça mérite une grande solidarité. Donc les indépendants républicains voteront pour sans aucun état d'âme.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. Monsieur David avait demandé avant Monsieur Hirti et après, monsieur David.

Aïssa HIRTI : Effectivement, cette opération étant attendue par les habitants des Bâtes et de la Tabellionne... On va plus parler des habitants des Bâtes, on est à Dreux. C'est pour cette raison que, nous, on votera également pour cet avenant, en espérant qu'effectivement, l'État aille jusqu'au bout du financement ANRU. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur David. Après, je ferai une réponse globale et on passe au vote, si ça vous convient.

Maxime DAVID : Simplement, personne ne conteste la nécessité de refonder ce quartier, personne ne conteste l'évolution, semble-t-il, positive du projet que vous avez mené. Par contre, ce que je conteste, c'est qu'à plusieurs reprises depuis le début de ce mandat, puisque ce projet était déjà lancé au début du mandat, on vous demande d'avoir des plans, on vous demande d'avoir un moment de présentation du projet. Je l'ai encore demandé à la dernière commission, on m'a assuré que j'aurai des plans, je ne les ai pas eus.

Ce qui me gêne, ce n'est non pas de vous suivre et de réfléchir à ça, c'est d'être à l'aveugle sur ce projet. Vous parlez vous-même de millions d'euros, vous parlez vous-même que ça fait six mois que vous avez travaillé ce rendez-vous. C'est largement suffisant pour consacrer une demi-heure de réunion auprès des élus. Je sais qu'une réunion publique a été organisée. Il s'est trouvé qu'à cette occasion, j'étais indisponible professionnellement. Désolé de penser qu'en tant qu' élu, je mérite une information privilégiée sur des projets, encore une fois, de millions d'euros. Ce que je vous demande simplement, c'est qu'on ait de la visibilité sur un projet qui est aussi structurant. Aujourd'hui, je ne l'ai pas. Je ne demande qu'à vous suivre sur ça.

Simplement, je n'ai pas les informations, c'est toujours gênant et malheureusement, ce n'est pas la première fois. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels on vous demande des précisions. Souvent, vous nous dites publiquement qu'on aura les informations, on ne les a jamais. Ce qui m'embête là-dedans, c'est que c'est presque un peu... Je vous demande de me prouver que vous ne faites pas de la politique à l'ancienne en disant : "Oui, on vous envoie les informations", on ne les a jamais. Je ne demande qu'à voir pour vous croire. Merci.

Monsieur le Maire : Je suis désolé qu'on n'ait pas calé la réunion publique avec votre agenda, j'en suis confus. Après, de dire que vous n'avez pas d'informations, je crois que c'est exagéré. Mais, Monsieur David, vous avez l'avenant devant vous et on cible clairement les immeubles qui vont être pris en considération soit dans leur démolition, soit dans leur reconstruction, soit dans leur réhabilitation. Il n'y a pas de cartographie, certes, mais on peut vous donner une carte, si vous voulez. Je pense que vous connaissez les Bâtes. Il y a le numéro 9, le 22, le 18. J'espère que vous les connaissez.

Monsieur David, déjà, diffuser des choses avant que ce soit validé par l'État, ça a été validé très tardivement. D'ailleurs, même techniquement, ce qu'on vous présente aujourd'hui, on le vote ici demain soir à la mairie de Vernouillet et l'État donne in fine son accord sur tout ça. Ils sont d'accord, il y avait un tout petit point de détail à régler là-dessus. Formellement, aujourd'hui, on n'a pas complètement la réponse. Diffuser des choses, etc., c'est un peu compliqué. Maintenant, on a fait une réunion publique.

Vous n'étiez pas là, je suis vraiment désolé, mais de nous le reprocher, c'est un peu fort de café, je trouve. Et franchement, à travers ce que vous avez dans l'avenant et ce qu'on explique qu'on va faire sur Bâtes Tabellionne, je trouve que votre intervention n'est pas au niveau. Je vous le dis très gentiment, mais ce n'est pas au niveau. Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Je propose, pour sortir de façon positive et reprendre ce qui a été dit, qu'il y ait un engagement qu'on ait plus de données, des plans, etc., dans les jours qui viennent, et puis que là, on vote unanimement pour et vous nous enverrez tous les renseignements pour qu'on puisse débattre de ce sujet et avoir plus d'éléments. Et dans ce cas-là, c'est parce que...

Monsieur le Maire : Je souligne qu'il fallait une carte à colorier, on va la trouver. Je plaisante ! Non, mais je comprends.

Valentino GAMBUTO : oui, mais ça a été suscité aussi par Maxime.

Monsieur le Maire : Je suis d'accord avec vous. On va sortir les cartes qu'il faut, ne vous inquiétez pas. Les cartes par rapport au projet initial, ce sont surtout plus de démolitions, quelques légères modifications sur la voirie. Grosso modo, c'est ça. Les immeubles qu'on démolit en plus, ce sont beaucoup de sous. Et le pôle administratif, culturel, éducatif qu'on crée, mais qui était déjà dans les tuyaux depuis longtemps. Je peux passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci pour les habitants. C'est un beau message envoyé par le conseil municipal, comme le disait monsieur Homps. Je passe à la suite. Caroline, tu es arrivée en retard, mais tu as bien raison de venir. J'aurais été très embêté de les présenter à ta place. Je t'en prie.

32 - Créations et suppressions de poste mise à jour du tableau des emplois

Caroline VABRE

Caroline VABRE : Bonsoir à tous. Veuillez m'excuser pour mon retard, j'étais retenue à la Cour d'appel, mais je suis arrivée. Pardon de mon retard, en tous les cas, je tenais à vous le préciser. J'ai plusieurs délibérations à vous présenter ce soir, une première sur les créations et suppressions de postes. Là, il s'agit de trois créations de postes. Un petit mot rapide pour éclairage. Le premier emploi que je vous propose de créer ce soir, c'est un emploi ouvert sur le cadre d'emploi des chefs de service de la police municipale affecté au poste de chef de groupe à ASVP.

L'idée, je le dirai à plusieurs reprises dans le cadre des délibérations, c'est de promouvoir la promotion interne. Et là, en l'occurrence, il s'agit de permettre de créer un emploi sur le grade du cadre d'emploi des chefs de service de la police municipale, tout simplement parce que nous n'en avons plus de vacants. Le deuxième poste que je vous propose de créer ce soir, c'est un emploi ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, affecté au poste d'agent d'accueil, de surveillance et chargé de la gestion des collections. Ici, c'est le même principe, dans une logique de montée en compétences et notamment sur la réorganisation au sein des services culturels. Ici, nous parlons du musée. Il s'agit d'un agent de catégorie C qui est actuellement sur une filière technique et qui a évolué dans ses missions, notamment en intégrant la gestion des collections du musée de la Ville. Pour apporter de la cohérence entre les missions effectivement effectuées et la filière métier, je vous demande de créer un emploi sur la filière culturelle.

Et puis, un dernier emploi ouvert sur le cadre d'emploi des ingénieurs en chef affecté au poste de chargé de mission. Il s'agit là de permettre à un agent déchargé de son emploi fonctionnel d'occuper un nouvel emploi en tant que chargé de mission, avec des missions intéressantes qui vont nous permettre de recenser les besoins en matière de travaux, notamment, et d'élaborer un plan pluriannuel des travaux.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Questions et observations là-dessus ? Monsieur Homps,

Monsieur Hirti. Allez-y, Monsieur Homps.

André HOMPS : Je ne voudrais pas vous interroger sur l'opportunité des postes en eux-mêmes séparément, mais je voudrais réitérer quelque chose que je demande depuis assez longtemps. On n'a pas de vision globale. Je veux dire, on parle d'un tableau des emplois et vous nous présentez quelques emplois séparément avec des justifications présentées également séparément. Pourquoi pas ? Elles peuvent être tout à fait légitimes, mais simplement, je voudrais rappeler quand même, en 2021, vous avez créé 45 emplois. Ça fait 800 000 euros de masse salariale supplémentaire pour la Ville. En 2022, on n'a pas encore fait le bilan, mais il y a eu quand même, je pense, une bonne quinzaine ou une vingtaine de postes supplémentaires.

On n'a pas cette vision globale. Je trouve que ce serait bien, quand vous présentez une mise à jour du tableau des emplois, de faire un récap global avec le nombre d'équivalents temps plein auquel on est aujourd'hui, les créations supplémentaires et à combien on arrive. Et ça nous permettrait d'avoir une vision et ça permettrait aux citoyens de voir les choses évoluer.

Je dis ça quand même aussi parce que nous, indépendants Républicains, on a une position qui est assez claire là-dessus. On n'est pas contre en soi, ou théoriquement, des créations d'emplois dans les collectivités, pas du tout. Simplement, on est dans une logique où les agglomérations prennent de plus en plus de place, prennent de plus en plus de compétences. Normalement, les effectifs des collectivités devraient baisser au fur et à mesure que ces compétences sont intégrées ou s'intègrent. Et ce n'est pas le cas et ça n'est jamais le cas. Les collectivités continuent à embaucher, Dreux aussi, les agglomérations aussi. Et à la fin, le contribuable, il paie toujours un peu plus.

Simplement, ce que je vous demande, sans considération politique générale, c'est que quand vous présentez un tableau des emplois, donnez-nous une vision globale, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Homps. On partage. Caroline va vous expliquer pour le tableau ce que vous demandez. Je suis tout à fait d'accord avec vous, (il faut les éditer). Après, quand vous dites : "Les agglomérations prennent des compétences" en général, c'est vrai et : "Ça devrait diminuer les effectifs", c'est vrai en théorie, mais ça ne se passe jamais comme ça. Et d'autant plus que, comme je le disais tout à l'heure, le CIF, Coefficient d'Intégration Fiscale, qui est la traduction des compétences exercées par l'agglomération, a baissé en dessous des 35 %. Je réponds aussi à votre question. Dans le cadre drouais, c'est un peu particulier parce qu'il y a encore des compétences à la carte, que je regrette, dans l'agglomération. Ils ont droit à une compétence où il y a une obligation, ce qui n'améliore pas le CIF. On est dans ce paradoxe-là. Je laisse Caroline pour la suite.

Caroline VABRE : Oui, je partage tout à fait vos observations. Vous le savez, j'ai rencontré récemment les ressources humaines et j'ai indiqué pendant la commission qu'il était important pour moi de pouvoir présenter systématiquement un organigramme et qu'on puisse tous remettre dans le contexte du poste. Vous avez parfaitement raison, on y travaille. Sachez également qu'il y a un audit en termes de ressources humaines qui est lancé. Nous sommes en train de finir d'écrire la mission de cet audit. L'intérêt étant justement de pouvoir avoir une vision d'ensemble d'une part et de savoir si chacun est bien à son poste avec les missions déterminées.

C'est important aujourd'hui que notre collectivité, elle puisse présenter une image la plus conforme à la réalité. Et pour ça, ça nécessite du travail. Mais en tous les cas, sachez qu'en commission — et c'est quelque chose que j'ai partagé avec les membres de la commission —, je souhaite qu'on puisse présenter systématiquement un organigramme, qu'on pourrait éventuellement reprendre lors de la présentation au Conseil municipal. Ça ne pose pas de difficulté. Il faut juste me laisser un peu de temps pour organiser tout ça. C'est beaucoup de travail pour les ressources humaines. Moi, je tiens, quand je vous présente les délibérations, à recontextualiser au moins un minimum.

J'entends que ce n'est pas encore suffisamment satisfaisant. Mais c'est une préoccupation que je partage.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti a une question.

Aïssa HIRTI : Oui, c'était une remarque sur les deux derniers postes. Vous avez expliqué que c'était une montée en compétence et le reclassement d'un emploi fonctionnel. Sur le premier poste, est-ce qu'il s'agit d'un recrutement externe ou d'une promotion liée à l'avancement de grade ? Le chef de service police.

Monsieur le Maire : C'est une promotion interne, c'est ça ? Oui, une promotion interne.

Caroline VABRE : Je l'ai indiqué, il n'y avait pas d'emploi qui était ouvert sur ce cadre-là. C'est pour ça que je souhaite en créer un. Et pour permettre la promotion interne de l'agent.

Monsieur le Maire : On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions historiques, à part (Sabine. Si Sabine) aussi vote contre... Je plaisante.

Unanimité, moins 8 abstentions. Merci.

33 - Contractuels de 3 ans

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : Allez, recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents. Madame Vabre.

Caroline VABRE : Vous le savez, je vous ai déjà présenté une délibération de cet aspect. Il s'agit de prévenir de la précarité. Et là, c'est l'idée d'ouvrir des postes sur le contrat de trois ans. Là, en l'occurrence, ce soir, il s'agit de deux postes. Le premier est l'emploi d'adjoint au chef de service gestion du personnel. Là, l'idée, c'est de pouvoir maintenir l'agent à son poste.

Et le deuxième, c'est un emploi d'auxiliaire de puériculture. Là, c'est de permettre à la Collectivité de renouveler le contrat d'un agent qui, sinon, arriverait à son terme. Vous savez, l'idée des contrats de trois ans, c'est qu'au bout de deux fois trois ans, on va pouvoir envisager une CDIisation de l'agent. Donc, c'est quelque chose d'intéressant et qui nous permet de lutter contre cette précarité. Donc, je vous propose là de créer deux nouveaux postes.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? Non ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les deux groupes historiques sans le groupe Républicains, Indépendants Républicains, voilà, c'est ça, qui votent.

Majorité, 6 voix contre. Merci. Je vais vous donner des petits panneaux avec des numéros.

34 - Adhésion à la convention de participation aux risques "santé" avec le centre de gestion d'Eure-et-Loir

et

35 - Adhésion à la convention de participation aux risques "prévoyance" avec le centre de gestion d'Eure-et-Loir

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : On passe à la suite, protection sociale complémentaire. Ça, c'est important. Tout est important, bien sûr.

Caroline VABRE : Merci. Effectivement, c'est un sujet important et un peu complexe. Il s'agit de la protection sociale complémentaire. Cette réforme de la protection sociale complémentaire, elle a deux objectifs. Le premier, vous le savez, c'est de supprimer les inégalités entre secteur public et secteur privé. Et le deuxième, c'est d'améliorer la couverture et la protection des agents publics.

Il se trouve que particulièrement à Dreux, nous avons une échéance importante qui est la fin de notre contrat groupe en ce qui concerne la santé. Nous avons dû allier d'une part la réforme de la (PSC) des fonctionnaires — vous savez, loi du 6 août 2019, ordonnance du 17 février 2021, décret d'application du 20 avril 2022 — et la fin de notre contrat groupe santé, c'est-à-dire que nous avons des agents dont le contrat groupe arrive à échéance au 31 décembre 2022. Je tiens à saluer le travail des services et des ressources humaines qui ont dû courir après le temps, puisque c'est le Centre de gestion 28 qui nous a imposé un peu cette chronologie impérative pour doter notre collectivité d'une nouvelle protection sociale complémentaire.

Donc, les ressources humaines ont fait un double travail : suivre les propositions et contrôler les propositions du Centre de gestion 28 d'une part et d'autre part, s'assurer la communication auprès de nos agents afin d'être certain qu'aucun de nos agents se retrouve sans complémentaire santé à la fin de l'année. Donc, il y a eu tout un travail de communication, d'accompagnement, également avec les organisations syndicales, que je salue.

Alors, juste peut-être pour vous donner deux éléments supplémentaires sur les avancées qui nous sont permises si nous adhérons à ces deux contrats ce soir : d'une part, en matière de santé, en santé, il y a une avancée principale. Avant, vous le savez, notre contrat de groupe, c'était la MNT. La MNT faisait trois catégories, trois tranches d'âge. Le nouveau contrat ou nomenclature, si vous en êtes d'accord ce soir, qui est proposé par Sofaxis-Intériale, enlève cette troisième catégorie. Et ça, c'est intéressant pour nous parce que la moyenne d'âge de nos agents se situe autour de 44 ans. Cette dernière tranche, elle faisait une tranche supplémentaire à 45 ans. Le fait de la supprimer permet à une majorité de nos agents de ne pas être imputés par une augmentation.

(Le vote du point 34 est visé au même temps que le point 35).

Concernant la prévoyance, un mot important : la prévoyance, ici, ce serait Alternative Courtage et (Territoriales) qui sont proposés par le Centre de gestion 28, c'est l'intégration du régime indemnitaire, ce qui n'était pas prévu avant. Donc là aussi, ça permettra à nos agents d'avoir une meilleure couverture.

Un deuxième aspect, nous vous proposons ce soir d'anticiper la participation de l'employeur qui va devenir obligatoire et de déjà proposer une augmentation de la participation de la Collectivité. Certes, elle n'a pas l'air très importante comme ça. Mais en fait, on continue dans cette évolution maintenue depuis 2012 d'être proactif pour nos agents et d'augmenter, de proposer une participation anticipée de trois euros en matière de prévoyance et de un euro supplémentaire en matière de santé. C'est un pas supplémentaire qui ne nous est pas demandé à l'heure actuelle, mais qui va nous permettre de continuer progressivement jusqu'à l'obligation réglementaire de 2025-2026.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est bien complet. C'est une bonne avancée pour nos agents. Questions-observations là-dessus ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je pense ? Je vous remercie.

Merci, Caroline, c'était très complet. Non, mais c'est vrai que la catégorie des plus de 45 ans posait des difficultés, ce qui est quand même déjà pas mal. Alors, on parle du contrat groupe d'assurance statutaire, c'est bien ça ?

36 - Nouveau taux de cotisation de l'assurance statutaire

Caroline VABRE

Caroline VABRE : On reste en matière d'assurance. Mais cette fois-ci, c'est les assurances qui couvrent les frais liés au décès, à l'accident de travail, à la maladie professionnelle des agents titulaires. Vous le savez, c'est des augmentations qui vont être imputées sur tous les contrats d'assurance. Ici, pour la Collectivité, nous serions impactés d'un taux de cotisation qui passerait de 1,65 % à 1,77 % à compter du 1er janvier 2023.

Pour répondre à une question qui m'a été posée lors de la commission, j'ai demandé donc la moyenne nationale des collectivités de même strate. On est plutôt bien à la collectivité de la ville de Dreux. La moyenne sur les mêmes strates, on est à 2,13 % en termes de taux d'absentéisme, et la ville de Dreux se situe à 1,94 %. 1,94 %, ce sont les accidents de service plus les maladies professionnelles.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Questions, observations là-dessus ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Je vais trop vite, Caro ? C'est ça ? Rapport annuel mise à disposition Ville.

37 - Approbation du rapport annuel de mise à disposition

Caroline VABRE

Caroline VABRE : Sur la mise à disposition Ville, c'est un rapport classique. C'est une information. Pardon, j'ai mal rangé mon petit truc, vu que tu as été un peu trop vite. Pardon, excusez-moi. Donc, il y a deux types de mise à disposition, les entrants et les sortants. Deux mises à disposition sortantes qui sont à la Maison de l'Habitat : un responsable des événements-animations et une référente des animations et relations aux commerçants. Et une mise à disposition sortante à Dreux Agglomération, ça, vous le savez. Puis, une mise à disposition entrante : c'est la conseillère en économie sociale et familiale. Je le rappelle, la différence entre entrant et sortant, c'est quand la Collectivité fait l'avance et se fait rembourser, ou précisément l'inverse. Voilà. C'est simplement un rapport annuel qui doit être présenté au sein du Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Questions, observations là-dessus ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Prend acte. Je vous remercie. Je tourne la page doucement pour laisser le temps que tu prennes ton dossier. Indemnités de fonction du maire et des élus, mise à jour.

38 - Indemnités des élus – mise à jour

Caroline VABRE

Caroline VABRE : Oui. C'est la dernière délibération que je vous propose ce soir. C'est simplement une mise à jour du tableau des indemnités. Là aussi, pour répondre à une question qui m'a été posée en commission, puisque le tableau, je dois dire, n'était pas très clair : en fait, les services ont péché en voulant faire trop, peut-être. Vous aviez un delta entre deux montants totaux qui n'étaient pas identiques. L'explication, c'est qu'elles ont intégré l'augmentation de la valeur du point d'indice, puisque vous le savez, nous sommes également impactés par cette augmentation. En fait, il faut ressortir — je regarde Monsieur David qui m'avait posé la question — le montant de 925,32 € qui est l'augmentation de l'indice global sur l'intégralité des adjoints et des conseillers municipaux concernés, ce qui explique ce delta.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Questions-observations là-dessus ? Monsieur Gambuto, Monsieur David.

Valentino GAMBUTO : Oui, Monsieur le Maire. Je regrette vraiment que vous n'ayez pas profité de cette occasion et que ça revienne aux indemnités pour changer de position par rapport aux discussions qu'on a déjà eues. Une position qui était injuste et que je continue à considérer comme totalement injuste, à savoir avoir des indemnités d'élus pour le maire — ce qui est normal —, les adjoints — ce qui est normal —, les délégués — ce qui est normal — et tout à coup, ne plus considérer, du tout, les autres conseillers, notamment ceux de l'opposition, mais aussi certains conseillers municipaux de majorité ou d'ex-majorité qui n'ont pas d'indemnités du tout. C'est quelque chose qui n'est pas juste.

Vous le savez, ce que je demande, c'est ce qui a existé par le passé, ce n'est pas des sommes, ce n'est pas pour la somme puisque je parle d'une cinquantaine d'euros par élu. C'est plus simplement pour la prise en considération des élus. C'est-à-dire qu'on arrive à un moment où vous avez les vrais, ceux qui travaillent, et les autres qui n'existent pas, d'ailleurs, qui ne sont même pas reconnus à partir du moment où il n'y a pas d'indemnités. Je trouve ça regrettable. Vous le savez depuis que vous êtes à la Région, même les gens qui sont dans l'opposition touchent d'ailleurs la même indemnité que ceux qui sont dans la majorité.

Monsieur le Maire : Je le regrette d'ailleurs.

Valentino GAMBUTO : Pardon ?

Monsieur le Maire : Je le regrette d'ailleurs.

Valentino GAMBUTO : De ne rien donner à l'opposition ? Non, je trouve... Parce qu'il y a un travail qui est fourni. Après, ça entre peut-être un peu en considération, c'est vrai, que ceux qui sont dans la majorité peuvent quelquefois, parce qu'ils ont plus de responsabilités et plus de travail, donner plus de travail. Je ne pense pas, en ce qui concerne ce Conseil municipal, que les élus de l'opposition fournissent moins de travail que ceux qui sont de la majorité. Donc, ça ne peut pas être ça non plus, la considération. Donc, je trouve ça vraiment regrettable. C'est dommage. Vous savez bien qu'on n'est pas à 50 euros près. C'est vraiment une histoire. Il y a des mois qui sont plus longs que d'autres et qui sont plus difficiles. Mais on est quand même... Non, mais comme vous avez fait la grimace, je vous dis...

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, pas vous !, s'il vous plaît. Très honnêtement, c'était pour sourire.

Valentino GAMBUTO : Sur le principe. Après, même si on voulait aller plus loin, parce que vous vous rendez compte que même si vous donniez 50 euros, moi qui suis plutôt, vous le savez, de l'entreprise, on est toujours dans une entreprise, c'est vrai qu'il y a un maximum. Si je regarde Madame, le salaire entre les plus hauts salaires et les plus bas salaires, il ne faudrait pas qu'il y ait plus de 20 fois le salaire de différence. Il ne faudrait pas qu'il y ait plus de 20 fois. Mais si parmi les élus, si on avait 50 euros, on serait 100 fois en dessous du maire, 30 fois en dessous des (adjoints).

Monsieur le Maire : Monsieur Gambuto, la démonstration, c'est que ce n'est pas un salaire. C'est des indemnités.

Valentino GAMBUTO : On s'entend. C'est ça. Et je ne parle que de 50 euros. Évidemment, il ne s'agit pas d'aller chercher dans les poches des Drouais l'argent. Mais quand bien même ce serait 20 euros, ce serait pareil, mais au moins, qu'on soit reconnu comme élus.

Monsieur le Maire : C'est un discours que vous avez depuis toujours. Donc, je salue la cohérence de votre discours. En fait, hier soir, je me suis dit, on était au Conseil communautaire, Monsieur David était présent, je lui ai dit : tiens, Monsieur Gambuto et ses collègues auraient été là pour défendre le budget de l'Agglomération, peut-être que je leur aurais filé 50 balles. Mais ils étaient absents. Donc, je lui ai dit : ils ne les auront pas. C'est pour la boutade.

Valentino GAMBUTO : Mais si vous nous aviez donné des places dans les commissions et si on avait été considérés à l'Agglomération par la majorité municipale, on y serait.

Monsieur le Maire : Vous ne savez même pas ce qu'il a dit, Monsieur David, puisque vous étiez absent ! C'est dommage. Il a fait une intervention la main sur le cœur. C'était magnifique.

Valentino GAMBUTO : Tant mieux.

Monsieur le Maire : Il va la refaire, peut-être.

Valentino GAMBUTO : Non, mais c'est vrai que lorsque l'on vient au conseil à l'Agglo, il faut avoir beaucoup de courage pour avoir des grosses indemnités.

Monsieur le Maire : Je vous rassure, ce n'était pas le cas.

Valentino GAMBUTO : C'était pour continuer dans la boutade. En tout cas, on vient et là où il y a l'essence même de la politique, c'est dans les commissions, dans les décisions. Vous avez refusé à ce que l'opposition soit dans une des commissions de l'Agglo.

Monsieur le Maire : Attendez. Je ne suis pas le président de l'Agglo, on est bien d'accord. Vous vous souvenez ou pas ?

Valentino GAMBUTO : Oui, mais vous auriez quand même pu, parmi celles qu'on vous a données, dire : on en laisse un à l'opposition.

Monsieur le Maire : Mais c'est un rôle de représentation suite aux élections. C'est ce que les Drouais ont décidé. Maintenant, on revient dix fois sur les mêmes choses. Après, avoir des leçons, gentiment comme ça, de démocratie, non.

Valentino GAMBUTO : Non. Ce que je veux dire, c'est qu'à partir du moment... Remarquez qu'on se retrouve dans quelque chose qui est quand même assez surprenant. On se retrouve à représenter la moitié, une petite moitié des électeurs drouais. Non, mais si vous regardez sur les décisions qui sont prises au niveau de l'Agglo, on représenterait, en tant qu'individus, certainement beaucoup plus de personnes que l'autre moitié des communes. Et on n'a pas notre mot à dire sur les décisions. Donc, il y a ici un vrai problème de représentation.

Mais si vous l'aviez voulu, et même si vous vous étiez battus au niveau de l'Agglo pour qu'il y ait plus de places dans les commissions, comme c'était le cas avant où elles n'étaient pas limitées, on serait dans les commissions. On travaillerait dans les commissions et on viendrait dans les réunions d'agglo avec beaucoup plus de plaisir parce que pour défendre ce qu'on a travaillé. Alors que là, on vient avec des paquets comme ça, comme beaucoup. On y vient, on y vient. Pas de façon régulière, mais non, j'étais là à l'avant-dernier. Mais vous ne m'aviez pas vu, vous êtes parti.

Monsieur le Maire : J'étais là au vote du budget, (je n'étais pas là) et ça veut dire que vous n'étiez pas là non plus. Je regrette, c'est le budget, on vote le budget, c'est important, vous étiez absent (comme on a dit). Je le regrette, c'est tout. Sans polémique. Après, je ne veux pas faire polémique là-dessus. Mais après, juridiquement, on représente la ville de Dreux au sein de l'Agglomération. C'est un peu différent.

Valentino GAMBUTO : Donc, on oublie une partie des électeurs.

Monsieur le Maire : Non. Là-dessus, je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne représente pas les Drouais qui ont voté pour vous. Je représente les Drouais et la ville de Dreux. Moi, je ne fais pas de différence, je ne suis pas clanique.

Valentino GAMBUTO : Alors, pourquoi dans la loi, l'esprit de la loi, lorsqu'on a mis ce pourcentage de flécher chaque équipe et d'avoir un certain nombre de représentants, pourquoi ça existe à partir du moment où vous dites ça ? Ça, c'était vrai dans les vieilles agglomérations. Dans les vieilles agglomérations, on avait une représentation. D'ailleurs il n'y avait pas d'obligation, ce n'était que parmi la liste qui gagnait. Maintenant, on flèche un certain nombre de personnes. Évidemment, je ne l'apprends à personne ici, c'est qu'on flèche un certain nombre de personnes qui rentrent automatiquement. Ça veut dire qu'ils ont une représentation par rapport à l'élection municipale. Et donc, cette représentation, elle doit être portée au sein de l'Agglomération avec le même droit et de vote et de (siège) dans les commissions.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la loi, premièrement. Deuxièmement, vous êtes présent, vous êtes conseiller communautaire. Faut-il être présent aussi au Conseil communautaire, je le répète ? Puis, vous avez tout à fait le droit de demander tous les documents que vous souhaitez à l'administration de l'Agglomération qui vous les communiquera. C'est toujours la même chose. Monsieur David, Monsieur Homps.

Maxime DAVID : Je vais revenir au sujet de notre délibération, c'était les indemnités. Je me réjouis que, grâce à la mesure du Gouvernement de relever le point d'indice, les élus en profitent. Je constate que ce n'est pas notre cas, puisque, comme Monsieur Gambuto l'a rappelé, nous ne sommes pas indemnisés.

Monsieur le Maire : Vous êtes salarié du conseil régional, vous avez dû avoir une augmentation de salaire, non ?

Maxime DAVID : Non, justement. D'ailleurs, je vais vous répondre, puisque je vais prendre pour exemple la Région en ce qui concerne le contrôle d'assiduité des élus. On avait déjà évoqué ce point

dans les précédents conseils et il me semble que vous étiez relativement d'accord avec notre propos qui était de dire qu'en tant qu'élus, on a des responsabilités, d'autant plus quand on est indemnisé, pour être présent lorsqu'on représente ses fonctions et pour mettre en place un mécanisme. Aujourd'hui, je ne crois pas qu'il y ait un tel mécanisme de modulation d'indemnité en fonction de l'assiduité. Je rappelle qu'à la Région, par exemple, puisque vous le connaissez, il me semble, il y a un tel mécanisme qui est assez simple : si on est absent à plus d'un tiers de ces représentations, on est modulé pendant trois mois de la moitié de ces indemnités. Non, c'est par trimestre.

Josette PHILIPPE : Non, c'est par trimestre.

Maxime DAVID : Donc, je voulais savoir s'il y avait un tel mécanisme qui était envisagé pour qu'on puisse avoir une visibilité. Je pense que c'est une transparence qu'on doit aux électeurs. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Homps, allez-y, je vous en prie.

André HOMPS : Nous, les Indépendants Républicains, on va se garder là-dessus de prendre une position démagogique parce que nous considérons que ce serait démagogique de trouver le montant de ces indemnités trop élevé, aussi bien pour les adjoints que pour le maire. Pour avoir été adjoint pendant longtemps et sur un champ d'activité assez large, je sais ce que ça représente en termes de travail et d'implication. Et je trouve que les montants qui sont permis par la loi ne sont pas excessifs, loin s'en faut, y compris pour le poste de maire d'une ville de 30 000 habitants. Pour moi, ce n'est pas tellement le sujet sur les indemnités et je ne fais de reproche à personne. Je dis simplement, c'est notre position là-dessus, que ce serait facile de faire de la démagogie, mais on n'en fera pas.

Par contre, je trouve qu'on devrait avoir un jour un débat sur les rémunérations des structures satellites, de leurs dirigeants, de celles qui sont concernées directement par la Ville, par tout simplement le pourcentage de parts que détient la Ville dans ces structures. Bien évidemment, il ne s'agirait pas de les rendre publiques. Mais je trouve qu'un système, un peu comme dans les conseils d'administration des grandes entreprises, un système où l'opposition pourrait être associée de façon discrète quelque part à la définition et à la fixation de ces rémunérations, ce serait bien qu'il y ait un contrôle là-dessus. Je trouve qu'on devrait mettre en place un système qui permette à l'opposition et aux élus de la majorité d'avoir une discussion et un débat là-dessus. Il y a un manque de transparence là-dessus. Il y a des rémunérations très importantes au niveau des dirigeants de la Municipalité et des structures pilotes, des structures satellites. Là-dessus, c'est flou, c'est souvent opaque. C'est normal, je ne dis pas qu'il faut les rendre publiques. Je dis simplement qu'il devrait y avoir un organe de contrôle et un mécanisme de contrôle qui puissent nous faire participer à la fixation de ces émoluments et rémunérations diverses.

Monsieur le Maire : Oui. Excusez-moi, parce qu'entre temps, j'ai reçu un petit message, Monsieur David doit partir malheureusement. Il donne pouvoir à Mme Scavenec. On vous excuse, Monsieur David, je vous en prie. Moi, je suis un peu surpris sur les salaires des satellites et autres fonctionnaires. Après, vous avez raison, chaque individu a le droit de garder une sorte d'anonymisation de son salaire parce que ce n'est pas à mettre sur la place publique, je trouve ça assez insupportable, pour dire les choses, surtout hors contexte, etc.

Après, oui, il y a des satellites où il y a déjà des gens en place, qu'on conserve parce qu'on décide de les conserver, pour une rémunération qui n'a pas été décidée par nous. C'est souvent d'ailleurs les plus hautes rémunérations — je ne citerai personne, ni aucune structure —. Mais voilà, ils sont là. Il faut les prendre tels quels. Après... je parle un peu pêle-mêle de tout, par exemple, un directeur général d'un office HLM, c'est prévu par décret, par exemple, du côté du salaire. Toutes les pièces des satellites sont envoyées à la Préfecture. Donc, vous pouvez demander une communication de toutes les délibérations puisque tout y est et envoyé pour contrôle de la légalité. Si vous cherchez (les

délibérations, on peut). Franchement, mettre des salaires sur la place publique de gens en plus qui sont des...

André HOMPS : Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

Monsieur le Maire : Non, non. Je sais, Monsieur Homps. C'est très clair, votre intervention. Je pose un peu le principe de base. Comme ça, balancer un salaire, je trouve ça très bizarre. Surtout, c'est des agents qui ne sont pas en mesure de répondre à armes égales au Conseil municipal. Après, oui, on peut en parler si vous voulez. Moi, ça ne me dérange pas. On peut se réunir à plusieurs, on peut mettre sur la table ou discuter, ça ne pose pas de problème. Après, c'est toujours un peu compliqué par rapport à quelle compétence on va mettre pour quel poste. Chaque cas est différent pour vous répondre. Vous voulez dire des choses peut-être là-dessus ? Monsieur Gambuto sur les indemnités des élus dont on a déjà parlé ?.

Y avait-il d'autres interventions là-dessus ? Non ? On peut passer au vote. Mais après, si vous voulez, Monsieur Homps, avec grand plaisir, on en discute. Pour ceux qui voudraient y participer, on discute de rémunération. La simple chose, c'est que je demande aux élus qui participeraient à ça de garder la confidentialité sur les éléments qu'on met sur la table. C'est ma seule inquiétude. Pour tout vous dire, c'est ma seule inquiétude.

Moi, je n'ai pas de problème à mettre... je suis vachement moins bien payé que la plupart des directeurs, ou "indemnisé", comme on veut. Mais mettre ça sur la place publique, ça me pose vraiment problème. On passe au vote, du coup. Qui est contre ? Les oppositions historiques. Vous votez pour ?

Marie-Françoise SCAVENNEC : Abstention.

Monsieur le Maire : Abstention pour Madame Scavenec.

Marie-Françoise SCAVENNEC : Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Alors, attendez, je vais refaire. Contre, les socialistes. On peut dire ça comme ça.

Monsieur le Maire : La vieille école. Madame Scavenec, abstention. André Homps ?

André HOMPS : Pour.

Monsieur le Maire : Pour Dreux au cœur), pour. Le reste, pour. Ça convient à tout le monde ? Maxime David vote comme vous, Françoise, c'est ça ? D'accord.

Majorité, 4 voix contre, 2 abstentions. Je vous remercie. On va y arriver. On passe à la suite,

39 - Décision modificative n°2 – Budget principal – Exercice 2022

Lydie GUÉRIN

On passe au budget. Lydie, je t'en prie. On parle du budget principal, exercice 2022. C'est une décision modificative.

Lydie GUÉRIN : Tout à fait. Bonsoir. Nous allons aborder la décision modificative numéro deux du budget principal, en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour la somme de 909 725 euros. Je vous propose d'aborder effectivement le tableau que vous verrez, notamment concernant les dépenses de fonctionnement, pour vous donner certains éléments. Vous allez pouvoir remarquer qu'effectivement, il est positionné en dépenses de fonctionnement la somme de 1,2 million qui servira à couvrir principalement les dépenses d'énergie, d'électricité, d'eau, donc dernier trimestre de Dalkia et les factures à venir de (Gedia), ainsi que les factures de la hausse du carburant et le complément de 50 000 euros que nous avons abordé tout à l'heure pour les ravalements de façade.

Toujours concernant les dépenses de fonctionnement, au chapitre 65, vous pouvez remarquer un complément de 240 000 euros pour la caisse des écoles et l'ajustement de certaines subventions que je vais aborder par la suite. Ces nouvelles dépenses sont financées par la réduction des frais de personnel, que vous pouvez retrouver au chapitre 12, à la hauteur de 677 000 euros et de différentes recettes nouvelles dont l'acompte de 30 % du filet de sécurité et inflation dont le montant s'élève pour le moment à 341 173 euros, que vous pourrez retrouver au chapitre 74 des recettes de fonctionnement. Est-ce que vous avez des questions par rapport à cela ?

Monsieur le Maire : Ça, c'est ma phrase, Lydie. Questions et observations là-dessus ? Monsieur Leroux, je vous en prie. Madame Scavenec après ? Non ? Après, Monsieur Hirti. Allez-y.

Sébastien LEROUX : Sur le détail, Lydie, vous avez donné le détail de l'augmentation des charges, des frais généraux, on veut dire, des charges à caractère général. Notamment (en fioul), etc., donc c'est clair. Vous avez également mentionné la réduction des dépenses de personnel, c'est clair également. Moi, ce qui me pose problème, c'est un peu comme pour la question du tableau des emplois, c'est que quand vous faites ce genre d'intervention, il n'y a pas de mise en perspective.

Je m'explique. On a ici une deuxième demande modificative qui intervient après un budget supplémentaire et un budget primitif. On a du mal à exécuter ce budget de 2022, à en venir à bout, on va dire. Et c'est normal qu'au fil du temps, on perde un peu les proportions et le fil des choses. Pour la partie fonctionnement, ce n'est pas trop gênant parce que la masse de fonctionnement, de toute façon, entre le budget primitif et le réalisé, elle ne change pas énormément.

Sur la partie investissement, par contre, vous nous donnez dans ce tableau, pour mémoire, on va dire, pour base de comparaison, le budget primitif précédent. Pour l'investissement, on sait très bien qu'entre les prévisions que l'on fait et ce que l'on réalise, en gros, c'est la moitié moins. Pourquoi ? Parce que le rêve est toujours trop grand. C'est un phénomène classique. Donc, on a une base de comparaison qui est un peu biaisée. Comment apprécier des dépenses de fonctionnement qui vont permettre de faire des investissements dans le cadre d'un budget supplémentaire de demande modificative sans avoir la vision globale ?

Vous auriez pu par exemple nous dire, concrètement, bon, bah voilà, on est presque au bout de l'année 2022... sans faire de débat d'orientation budgétaire, on est presque au bout de l'année 2022. En gros, l'atterrissage, ça va être ça, l'excédent de fonctionnement, ça va être ça. On sait que vous avez eu en 2021 un tout petit excédent de fonctionnement, après un excédent moyen de 5,8 millions pendant cinq ans.

Ça veut dire qu'en 2023, vous allez cumuler un excédent de fonctionnement, un report à un niveau très faible en 2021 et un excédent de fonctionnement qu'on ne connaît pas en 2022. On n'a pas ces informations, on n'a pas ces données, on n'a pas un cadre général. Donc, c'est difficile d'apprécier une demande supplémentaire, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, sans avoir un cadre global et une vision globale. Là, je trouve que ça mériterait aussi quand même des chiffres un peu macro qu'on ait la vision.

Monsieur le Maire : Alors, je réponds, excuse-moi, Lydie. En fait, la question que vous posez, c'est question sur la RH. Il faut comprendre l'ensemble. J'avais compris, je ne vais pas déformer ce que vous aviez dit. Simplement, une partie de la question que vous posez va être résolue en 2023 puisque je suis engagé à vous fournir la maquette budgétaire au BP. Donc, vous aurez un ensemble.

Sébastien LEROUX : Mais le vote, c'est maintenant.

Monsieur le Maire : Non, mais là, c'est une DL, on ne parle pas de la même chose Monsieur. Après, vous me posez les questions, je vous y réponds. Au moins vous aurez un tableau de bord complet où vous pouvez faire des comparaisons et voir l'ensemble des opérations. C'est ce que vous me demandez. Donc, je réponds à votre question. Monsieur Hirti a levé la main.

Aïssa HIRTI : Sur cette décision modificative, effectivement, vous nous avez donné des explications sur le chapitre 011 avec l'augmentation du coût de l'énergie. Donc, si je ne me trompe pas, avec les 1,5 millions qu'on a ajoutés au BS, j'ai envie de dire à peu près un million, je retire 200 000 pour les ravalements de façade et puis diverses choses, donc ça fait 2,5 millions d'augmentation du coût de l'énergie. 2,6 millions, je ne suis pas loin. Je suis très surpris parce que vous avez parlé de Dalkia. On a un marché public avec Dalkia. Et ce marché, logiquement, il est avec un prix fixe de l'achat de la molécule. Et ce prix fixe, il est figé jusqu'à la fin du contrat. Je trouve que 2,6 millions uniquement sur les augmentations du coût de l'énergie, effectivement, il y a l'électricité, Dalkia, c'est plutôt le gaz, je trouve que c'est très important.

La deuxième interrogation que j'ai, c'est concernant, vous avez évoqué les recettes en fonctionnement. Je retrouve les petites notes sur les recettes. Est-ce que vous pouvez nous donner les grandes masses des recettes de fonctionnement ? Vous avez parlé du filet inflation.

Monsieur le Maire : Sécurité.

Aïssa HIRTI : Sécurité, pardon. Filet de sécurité.

Monsieur le Maire : C'est 30 % de filet de sécurité intégré.

Aïssa HIRTI : Je crois qu'il y a 218 000 en fiscalité locale. Est-ce que c'est un rappel ?

Lydie GUÉRIN : Ça correspond à la taxe additionnelle, donc c'est en complémentaire, 284 728 euros et taxe locale emplacement publicitaire, là, par contre, on a redonné effectivement 70 000 euros. Il y a un impôt forfaitaire sur les pylônes de 3 345 euros.

Aïssa HIRTI : D'accord. Et en section d'investissement ?

Lydie GUÉRIN : Alors, pour ça, je n'ai pas abordé la section d'investissement, j'étais juste sur le fonctionnement.

Aïssa HIRTI : OK, je reviendrai sur l'investissement.

Lydie GUÉRIN : C'est pour que je préférerais que l'on clôt le débat de fonctionnement et les recettes, si vous avez d'autres questions.

Monsieur le Maire : Et après, on passe par la suite.

Aïssa HIRTI : Donc, ça veut dire, effectivement, on va atterrir sur le 011 au 31 décembre à plus de 19 794 000 euros et on verra la projection que vous allez nous faire lors du budget 2023, en prenant en compte les éléments. Vous aurez l'année de recul sur le coût de l'énergie. Mais voilà, je suis très surpris du montant du coût de l'énergie alors qu'on a, notamment sur le gaz, pour moi, un prix fixe.

Monsieur le Maire : Je vais répondre tout de suite. Non, non, Dalkia, effectivement, jusqu'à fin 2023, il y a le contrat et c'est entièrement indexé sur le coût d'achat de la molécule comme vous dites. Donc, c'est bien indexé, ce n'est pas un prix fixe du tout, c'est dans le contrat Dalkia. Sinon on n'aura pas besoin de provisionner là-dessus.

Aïssa HIRTI : Donc, on n'a un prix variable alors.

Lydie GUÉRIN : En fait, je peux compléter que sur les dépenses d'énergie, gaz, électricité, eau, on a effectivement un complément de 775 958 euros qui a été prévu et 292 000 euros pour le quatrième trimestre Dalkia. On a déjà anticipé les montants et qu'on intègre tout à fait.

Monsieur le Maire : On passe au vote. Qui est contre ?

Madame FRETEY : Valentino, on passe au vote.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Les oppositions historiques. Qui s'abstient ? Dreux au cœur s'abstient. Je vous remercie. Allez, Lydie, on passe...

Lydie GUÉRIN : On passe sur la section d'investissement en recettes et en dépenses pour au moins 517 343 euros. Effectivement, si vous avez des questions par rapport au tableau qui vous a été donné. Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire : Ça, c'est ma phrase, Lydie. Oui, c'est ça. Monsieur Hirti, allez-y.

Aïssa HIRTI : Sur la section d'investissement.

Lydie GUÉRIN : Dépenses ou recettes ?

Aïssa HIRTI : Pardon ?

Lydie GUÉRIN : Dépenses ou recettes ?

Aïssa HIRTI : Dépenses. Sur le chapitre 21, vous retirez un million d'euros à peu près.

Lydie GUÉRIN : Tout à fait. Cela correspond à 827 000 euros.

Aïssa HIRTI : Mais laissez-moi terminer.

Lydie GUÉRIN : Pardon.

Monsieur le Maire : Allez-y Monsieur, Hirti.

Lydie GUÉRIN : Excusez-moi, excusez-moi.

Aïssa HIRTI : Un million d'euros. Effectivement, je voulais savoir à quel projet correspondait ce retrait. Et sur les recettes d'investissement, plus 120 000 euros au chapitre 13, à quoi correspond cette recette complémentaire ? Merci.

Lydie GUÉRIN : Je vais y répondre. Par rapport au chapitre 21, il s'agit effectivement des travaux, notamment les travaux au niveau des Palais des sports qui n'ont pas été effectués puisque l'entreprise a déposé le bilan. Effectivement, c'était prévu pour 827 000 euros et donc, c'est redonné dans les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire : Un point de précision parce que ça va être la question suivante de Monsieur Hirti, on conserve la décile puisque comme l'entreprise a fait faillite, la préfecture de région nous autorise à conserver cette aide pour relancer un marché et trouver l'entreprise qui fera les travaux. D'autres questions là-dessus ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Excusez-moi, je vais rebondir. On a lancé une procédure de marché pour ce projet ?

Parce que si on a lancé effectivement une procédure de marché et que l'entreprise a déposé le bilan, OK. Sauf que, moi, je me souviens que l'entreprise qui a fait l'estimation financière à 826 000 euros, elle n'a pas déposé le bilan. On ne parle pas de...

Monsieur le Maire : On ne parle pas de la même chose, je pense.

Aïssa HIRTI : Si, parce que j'ai un devis d'une société, que je n'ai pas envie de citer, mais qui a fait un devis à 826 000 euros que j'ai...

Monsieur le Maire : Alors attendez. Une information un peu plus précise.

Lydie GUÉRIN : Il n'y a pas le micro.

Monsieur le Maire : Pardon, je recommence. On vient de me dire qu'ils avaient écrit un courrier en disant qu'ils renonçaient au marché. Excusez-moi, voilà, pour être précis.

Lydie GUÉRIN : Ce n'est pas pareil.

Monsieur le Maire : C'est un peu différent, mais ça nous permet de garder la décile quand même, ce qui est important pour la subvention qui est importante de l'État. C'est bon Lydie pour toi ?

Lydie GUÉRIN : C'est bon. Par rapport à l'autre question qui était le chapitre 13. Ça correspond aux subventions Agence de l'eau, projet pour l'école, notamment l'école Louise Michel. Tout ce qui était espaces verts et rénovation qui avait été fait. Vous vous souvenez, ça a été inauguré cet été. La subvention (FIE) pour l'installation de huit caméras de vidéo protection pour 29 941 euros et dans le fonds de concours de l'agglo pour un aménagement d'une mini-gare routière dans le cadre de la requalification de la rue Constantin Gauthier et du (Parc du) Collège Louis Armand pour 19 138 euros. C'est pour ça que vous arrivez effectivement à ce montant de 100 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? On peut passer au vote. Monsieur Fontaine, excusez-moi, allez-y.

Laurent FONTAINE : Excusez-nous, mais vous m'avez un petit peu perdu. On est sur quelle délibération ?.

Lydie GUÉRIN : On est sur l'investissement et évidemment sur les recettes d'investissement.

Lydie GUÉRIN : En fait, vous avez la section de fonctionnement. Et là, on est sur la section investissements. On n'a voté qu'une fois.

Monsieur le Maire : Tu as présenté le fonctionnement et après l'investissement, mais le vote est global.

Tu as présenté les deux et après, on passera au vote global. C'est bon pour tout le monde ?

Aïssa HIRTI : En fait, vous avez voté le fonctionnement, mais vous auriez dû voter globalement.

Monsieur le Maire : Donc je répète, c'est ce que je disais, on ne vote pas le fonctionnement et après l'investissement. On présente les deux pans et après on vote globalement. Donc, on n'a pas déjà voté. On a voté, mais ça n'a pas de valeur. Donc, on va recommencer. C'est bon pour tout le monde ?

Monsieur le Maire : C'est qu'il faut aussi vous tester un peu, voir comment vous réagissez, voir si tu n'es pas trop endormi. D'ailleurs, je vais voir le résultat du match de foot. Un-zéro pour qui ?

Monsieur le Maire : Pour qui ?

Intervenante : L'Argentine.

Monsieur le Maire : Et bah voilà.

André HOMPS : Il va falloir enregistrer le match en VHS.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'on peut passer au vote ? On reprend, un peu de sérieux. Qui est contre ? Les oppositions historiques. Qui s'abstient ? Dreux au Cœur. Le reste, c'est bon.

Majorité, 8 voix contre, 7 abstentions. Je vous remercie. Allez, donc là, on passe à la 40. Vas-y Lydie, je t'en prie.

40 - Attribution de subventions - Décision modificative n°2 – Budget principal – Exercice 2022

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : C'est sur l'attribution des subventions. Effectivement, vous avez un tableau pour l'attribution des subventions. Vous avez donc un complément de 240 000 euros pour la caisse des écoles. Pour rappel, effectivement, il y avait un budget de 1,7 million qui était attribué, et qui est un complément qui a été demandé pour couvrir effectivement la caisse des écoles.

Il y a les 36 761 euros inscrits en DM1 pour le syndicat des commerçants que nous avons évoqué tout à l'heure, qui sont désaffectés. Ce dernier n'étant pas en mesure de produire un bilan d'activité de l'année 2021. La subvention de l'Etoile de Dreux Athletic Club est réduite de 10 000 euros, ce qu'a présenté tout à l'heure Monsieur Guenzi, pour une manifestation qui a été annulée, et la subvention de 14 385 euros inscrite en DM1 au CCAS pour financer le programme local de santé qui est annulé, qui sera reconduit en 2023. Et comme l'a précisé tout à l'heure Monsieur Guenzi, la subvention d'équipement pour l'Alliance Dreux Basket pour un achat de 3 390 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. On aura une pensée émue pour nos collègues de Vernouillet qui, demain, ont un conseil municipal. Y a-t-il des questions et observations là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a une hésitation, mais c'est non.

Allez, **Unanimité**, je vous remercie. On passe à la 41, Lydie, location et parc des expos.

41 - Décision modificative n°2 – Budget locations et parc des expositions – Exercice 2022

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : Tout à fait. Excusez-moi, location, donc vous avez effectivement les recettes. Pour ce qui est effectivement budget location et parc des expositions, vous avez vos tableaux, dont effectivement le montant sur les propositions nouvelles est de 82 400 euros, pour arriver à un total de 1 163 000 euros en recettes et en dépenses, vous avez effectivement des propositions nouvelles dont le montant est de 82 400 euros pour arriver à un chiffre total de 1 000 163, effectivement, sur l'équilibre aux recettes/dépenses. Avez-vous des questions par rapport à notre proposition ?

Monsieur le Maire : Ça, c'est ma phrase. Allez-y, Monsieur Homps.

André HOMPS : Là, également, ça mériterait d'avoir une vision un peu plus générale. Même si on n'est pas en débat d'orientation budgétaire, ça mériterait, puisque c'est un budget autonome, bien identifiable, le parc des expositions. On en est là aujourd'hui et on fait nos modificatives. Qu'est-ce que vous en pensez ? Mais on n'a pas assez de vision.

Lydie GUÉRIN : Est-ce que vous voulez savoir effectivement en quoi correspond le chapitre 75, par exemple ?

André HOMPS : Non.

Lydie GUÉRIN : D'accord.

Monsieur le Maire : Bon allez, il y a d'autres questions là-dessus ? On peut passer au vote. Je vous remercie. Qui est contre ? Les oppositions historiques. Qui s'abstient ?

Majorité, 8 voix contre. Je vous remercie. Allez, on passe à la 42. Lydie, parking, exercice 2022. Les services vont devoir t'agrafer...

42 - Décision modificative n°1 – Budget parkings – Exercice 2022

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : Non, non. Mais parce que je les ai tellement travaillés. On arrive effectivement sur les parkings, avec en section de fonctionnement en recettes et en dépenses pour 69 074 euros et en section d'investissement en recettes et en dépenses pour un chiffre de 0 euro. Pour vous aider, les tableaux correspondant aux recettes et aux dépenses d'investissement. Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire : On peut passer au vote. Qui est contre ? Les oppositions historiques. Qui s'abstient ?

Majorité, 8 voix contre. Je vous remercie. Les oppositions historiques : les trois ont voté contre et le reste pour. Lydie, toujours !

43 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023 – Budget principal

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : Alors là, je vais faire attention à vous redonner la parole, monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Ah, c'est gentil, Lydie.

Lydie GUÉRIN : Il s'agit d'autorisations d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2023. Donc effectivement, comme vous avez pu l'entendre, le budget sera présenté au 13 avril de l'année prochaine, donc en 2023. En attendant, pour continuer le fonctionnement de la collectivité, il faut savoir que par rapport aux services de fonctionnement, donc c'est 100 % du budget de fonctionnement réparti sur quatre mois. Et pour ce qui est de l'autorisation de l'organisme... Un 12e, en effet, sur les quatre mois, et sans autorisation, donc engagé à liquidités et mandaté pour l'investissement dans les limites du quart du crédit ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris des crédits afférents au remboursement de la dette et des AP/CP. Vous avez le tableau récapitulatif au dos de votre délibération.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur Homps, et après Monsieur Hirti, allez-y.

André HOMPS : Juste pour vérifier, on est bien sur une hausse prorata temporis ? On est bien à proportion ?

Lydie GUÉRIN : Oui.

Monsieur le Maire : Vous parlez de quoi, monsieur Homps ?

André HOMPS : Des autorisations de dépenses d'investissement, et de fonctionnement, d'ailleurs, aussi. C'est simplement pour tenir compte du calendrier.

Lydie GUÉRIN : Tout à fait.

André HOMPS : C'est tout.

Lydie GUÉRIN : C'est juste l'autorisation.

André HOMPS : À proportion.

Monsieur le Maire : Oui, il y a le fonctionnement, l'investissement... Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Vous êtes partis sur les 25 % du montant total du budget. Et quand on lit votre tableau sur notamment le chapitre 7 sur la dette, vous avez mis 3 025 euros sur la dette. En fait, vous avez fait une répartition : vous avez pris 25 % du total du budget, vous avez réparti les 4 millions sur les différents chapitres. J'ose espérer que vous n'avez pas de paiement de dette du 1^{er} janvier jusqu'au 13 avril, parce que 3 025 euros de paiement de dette, vous n'allez pas y arriver.

Didier CRESSOT : Ce sont 25 %, mais, comme on vient de le dire, ces 25 % de dettes doivent être traités à part.

Monsieur le Maire : Oui, c'est dans les 25 %, je répète...

Aïssa HIRTI : Ah oui, la dette est à part.

Monsieur le Maire : La dette est à part, et comme les AP/CP.

Aïssa HIRTI : Merci.

Monsieur le Maire : Mais comme tout le monde, vous percevez bien ce que c'est. Allez, si pas de questions, on passe au vote. Qui est contre ? Les trois historiques, André aussi. Qui s'abstient ?

Majorité, 8 voix contre. OK, merci. Lydie ?

44 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023 – Budget locations et parc des expositions

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : La deuxième concerne le budget location et parc des expositions, sur le même principe.

Monsieur le Maire : J'ai une question, pardon, excuse-moi, Lydie. Oui...

Lydie GUÉRIN : C'est le même principe, en fait, les trois...

Monsieur le Maire : Non, c'était tellement court que j'étais surpris. Excusez-moi. Y a-t-il des questions ? Je vais passer aux votes. Qui est contre ? Les trois historiques. Qui s'abstient ?

Majorité, 8 voix contre. Je vous remercie. Excuse-moi, Lydie, j'ai été très surpris de la rapidité, je t'en prie, vas-y.

45 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023 – Budget parkings

Lydie GUÉRIN

Lydie GUÉRIN : La troisième, c'est l'autorisation d'engagement qui concerne les budgets parkings, sur le même principe que la première autorisation.

Monsieur le Maire : Parfait, Lydie. On peut passer au vote, il n'y a pas de choses particulières ? Il y avait une question, monsieur Fontaine, allez-y.

Laurent FONTAINE : Oui, c'est plutôt une question générale concernant le calendrier. De ce que j'ai compris, on aura un vote du budget primitif au plus tard le 15 avril. Ça veut donc dire des débats sur les orientations budgétaires pour le mois de février...

Laurent FONTAINE : Mars. Parce que j'avais noté deux mois avant le vote du budget...

Lydie GUERIN : Dans les deux mois.

Laurent FONTAINE : Dans les deux mois, d'accord. Plutôt sur le mois de mars. Et est-ce que, à l'occasion de ces débats, on aura les résultats des audits RH, finances, informatique, ou est-ce que ça vient plus tard ?

Caroline VABRE : En matière RH, clairement, non, ce n'est pas possible, compte tenu de l'étendue de la mission. En matière RH, bien sûr que non, sur le reste, je ne sais pas.

Monsieur le Maire : Même s'il y a déjà un travail qui a déjà commencé avec eux en interne, effectivement.

Laurent FONTAINE : Mais alors justement, parce que je ne suis pas un spécialiste des audits, ça prend en moyenne combien de temps, ce genre d'audit ? Alors, ça dépend effectivement...

Monsieur le Maire : Ça dépend du cadre de la mission, aussi. On m'a dit six à neuf mois sur l'audit RH. Je vous laisse couper votre micro, monsieur Fontaine.

André HOMPS : Peut-on savoir dès aujourd'hui qui conduit ces audits ?

Monsieur le Maire : Les marchés ne sont pas...

Caroline VABRE : J'ai aussi la commande publique, comme vous le savez, ce sont des marchés qui ne sont pas encore passés. Ce qu'il faut, d'abord, pour les RH, c'est écrire la mission d'audit, c'est-à-dire ce qu'on va demander, concrètement, et après, c'est un véritable marché, donc quand ça sera passé en commandes, voilà.

Monsieur le Maire : Oui. Pour le reste, ça passera en février, dans le cadre de ce qu'on présente au conseil municipal, dans les décisions prises pour les marchés. Allez, je passe au vote : qui est contre ? Les historiques ? Trois historiques. Qui s'abstient ?

Majorité, 8 voix contre. Je vous remercie. Trois-zéro. Merci, monsieur Leroux.

46 - Délégations du Conseil municipal au Maire -Modification

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, on passe à la 46, et ça, c'est moi. Délégation du conseil municipal, maire, modification. Donc là, c'est ce qu'on a dit en début de mandat.

On vous propose, dans le cadre de la (3DS, un toilettage) et de rehausser la limite à 53 millions pour les emprunts et pour le crédit, on est passés de 20 à 30 millions. Voilà. Il y a une autre subtilité, c'est pour l'admission en non-valeur via des décisions, puisque c'est quelque chose qui est possible aujourd'hui. Le décret n'est pas sorti sur le plafond de ces admissions de non-valeurs, et puis également pour les mandats spéciaux, parce que c'était très compliqué quand un élu devait faire un déplacement dans le cadre du jumelage ou ce genre de choses, on devait prendre une délibération pour nous autoriser à rembourser ses frais de déplacement. Donc là, on pourra le faire via des mandats spéciaux. C'est peut-être résumé un peu rapidement, mais c'est essentiellement ce qu'on vous propose dans cette délibération. Y a-t-il des questions ? Non, pas de questions, je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Valentino GAMBUTO : Excusez-moi, c'était... ?

Lydie GUÉRIN : La 46.

Valentino GAMBUTO : La 46 ?

Monsieur le Maire : Oui, monsieur Gambuto, on vient de la voter.

Françoise SCAVENNEC : On s'abstient.

Valentino GAMBUTO : Je vous prie de nous excuser.

Monsieur le Maire : Les trois historiques s'abstiennent ou juste les deux ?

Françoise SCAVENNEC : On s'abstient.

Monsieur le Maire : Donc les trois historiques s'abstiennent, donc on va rectifier.

Unanimité, moins 8 abstentions

Monsieur le Maire : Allez, comme vous étiez d'accord, je reprends la 48 qui était sur table. Donc c'est Alain Guenzi qui nous la présente, pour la flamme olympique qui va passer dans notre belle ville de Dreux.

Monsieur le Maire : La 47, c'est la décision. Donc je vais la prendre à la fin. Ça me semblait normal. Monsieur. Homps voulait qu'on la passe en premier, du coup, on la passe en dernier. C'est une boutade. Allez, Alain, vas-y.

47 - Relais de la flamme - Paris 2024 - Convention Collectivité traversée

Alain GUENZI

Alain GUENZI : Donc pour le relais de la flamme olympique, Paris 2024, les prochains Jeux olympiques et paralympiques auront lieu à Paris en 2024. Afin de permettre l'engagement du public dans les territoires et selon la tradition olympique et paralympique, Paris 2024 organise un relais de la flamme olympique et paralympique parcourant la France jusqu'à Paris, le relais de la flamme. Le relais de la flamme de Paris 2024 s'inscrit pleinement dans la vision de Paris 2024 et marque le début des célébrations des Jeux de Paris en 2024.

Les trois objectifs majeurs du relais sont les suivants : engager largement les Français, offrir un relais populaire, ouvert à tous, pour annoncer l'arrivée des jeux dans le pays autre ; mettre en lumière nos territoires et leur patrimoine dans le respect de l'environnement ; valoriser ceux qui font le sport au quotidien. Dans ce contexte, plusieurs collectivités ont manifesté auprès de Paris 2024 leur intérêt pour accueillir le relais de la flamme. La ville de Dreux souhaite collaborer à cette manifestation pour accueillir le relais de la flamme sur son territoire. La ville apporte au relais de la flamme ses contributions financières et techniques conformément à la présente convention.

La contribution financière de la ville de relais de la flamme est fixée à 20 000 €. En contrepartie des contributions qu'elle apporte au relais de la flamme, Paris 2024 garantit notamment à la ville les droits et contreparties suivantes : mise en valeur de la ville et de son patrimoine grâce au passage du relais de la flamme sur son territoire ; sélection par la ville de deux relayeurs individuels ; possibilité de thématiser autour du relais de la flamme et de l'accueil dans son territoire des programmes tels que l'Olympiade culturelle, les collèges labellisés Génération 2024, les actions Terre de Jeux 2024. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Merci, monsieur Guenzi, je pense que là-dessus, c'est un bel événement pour Dreux, c'est sympa, toutes les communes des quatre circonscriptions jouent le jeu, c'est top d'avoir la flamme olympique qui passe dans la ville, ça va mobiliser toutes les associations. C'est un beau projet.

Alain GUENZI : Oui, ce qu'il faut savoir, c'est que les Jeux olympiques s'organisent dans les différents pays. On l'a en 2024, à mon avis, on va peut-être mettre une centaine d'années avant de l'avoir. Donc le fait de pouvoir fêter 2024 sur le territoire drouais, c'est quand même quelque chose.

Monsieur le Maire : Oui, c'est unique, c'est top. On peut passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie. Allez. La 48, avec la petite modification, erreur matérielle sur les parcelles visées, c'est quand même mieux d'avoir les bonnes parcelles. Voilà. Jean-Michel, tu veux peut-être faire un petit commentaire là-dessus ?

48 - Cession de terrain - Site Emile Prod'Homme

Jean-Michel POISSON

Jean-Michel POISSON : Lors de la conception de l'aménagement (pour le site), c'était en date du 30 avril. C'est une erreur matérielle sur le dénombrement des parcelles. Donc ce qu'il faut lire, c'est ce qui est contenu dans le récapitulatif de l'estimation des domaines, c'est-à-dire les parcelles cadastrales 179, 180, 187, 191, 228, 233, 352, 653, 769, 770, 771 et 772 pour un montant global de 323 k€.

Monsieur le Maire : Il a du souffle, monsieur Poisson, bravo ! Questions là-dessus ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Ce n'est pas une question, mais c'est juste... On va déroger à la règle, parce que le 29 juin 2022, on avait voté pour, donc on va voter pour.

Monsieur le Maire : C'est bien, la cohérence. Allez, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les trois historiques.

Unanimité, moins 8 abstentions. Excusez-moi, je dis ça, c'est juste pour le compte-rendu.

Josette PHILIPPE : C'est pour changer avec nous, opposition.

Monsieur le Maire : Donc abstention... Voilà, je vous remercie. Et enfin, le dernier, qui est devenu le dernier, mais qui était... Je peux terminer ? Vous voulez intervenir ? Allez-y.

Valentino GAMBUTO : Comme on était dans le débat, je voulais poser une question. Je voulais savoir ce qui a été votre motivation première du fait que ce soit décalé, puisqu'on était habitués depuis très très longtemps. Alors comme ce n'est pas sorti, c'est pourquoi on a décalé le débat sur les orientations et le vote du budget, qu'on a toujours fait au mois de décembre.

Je sais que c'est légal, on peut pousser jusqu'en avril, mais compte tenu du fait que la plupart des collectivités autour de nous...J'entends le fait que ça permet d'avoir plus d'éléments, mais en règle générale, lorsque vous arrivez au mois de décembre, vous avez une maîtrise suffisante pour au moins les orientations. En plus, la plupart des collectivités, d'ailleurs, j'étais absent, mais ça a été voté en agglomération hier, la plupart des collectivités le font à cette période. Donc le fait que ce soit repoussé, en janvier, pourquoi pas, mais c'est vrai que si on arrive en avril, je peux avoir le même raisonnement que trop tôt, ça peut être plus difficile, mais en avril, on a déjà quatre mois de passés, et on se retrouve avec les réflexions qu'on avait que nous donnait monsieur Homps, ça veut dire qu'on va naviguer un petit peu à vue jusqu'au mois d'avril, en fonction... Donc ça me paraît compliqué, c'est dommage. Donc votre motivation ?

Monsieur le Maire : Oui, très simplement, c'est pour consolider les éléments qui permettent de construire le budget. Ça, c'est la première chose. La seconde chose, ça nous permet d'avoir un compte administratif qui arrive concomitamment au budget. Et puis tout simplement, c'est que, comme vous l'avez vu, on est passés dans la phase des AP/CP, qui nous permet d'avoir une très bonne visibilité sur les investissements et de se dégager de ce genre de choses. Donc quand il y a des AP/CP, que les choses sont sur la table, qu'on a une bonne visibilité de ce qu'on investit, l'enjeu est un petit peu différent.

On teste cette année cette formule-là, ça m'a été proposé, je pense que Lydie était tout à fait dans cette décision-là aussi. On teste et on verra bien, tout simplement. Mais comme il y a des AP/CP, maintenant, on est un peu plus tranquilles par rapport à ça, voilà. C'est pour ça que les 25 % autorisés dans le cadre de la loi, d'engagement, quand on prend les AP/CP, qu'on retire de la dette, etc., finalement, on a largement de quoi faire. On fera un bilan ensemble, peut-être que vous trouverez que c'est satisfaisant par rapport au compte administratif qui arrive en même temps, au (compte uni) financier. Donc on teste, on verra bien. Et puis on va aller de plus en plus vers la certification, aussi.

On a signé avec l'État la convention partenariale qui est une forme de reconnaissance, quand même, parce qu'on est donc très peu de villes à avoir en France, du sérieux d'exécution de notre budget, et on va vers une nouvelle certification qui va être beaucoup plus engageante là-dessus, donc on est dans une démarche de qualité de notre budget. Voilà. Je peux passer à la dernière ? Ça vous convient ?

49 - Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Le dernier point, c'est le compte rendu des décisions prises en application des dispositions d'articles 2122.22 du CGCT. Y a-t-il des questions ? Monsieur Homps ? Vous avez commencé avec ça, vous finissez avec ça.

André HOMPS : Oui, je suis désolé.

Monsieur le Maire : Je vous en prie !

André HOMPS : Non, c'est simplement que je m'étonne du fait qu'il manque une délibération, la 198. Sur le site de la ville...

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. Je ne veux pas donner le nom... En fait, la raison est assez simple. Nous avons reçu il y a quelques jours, comme toutes les collectivités en Eure-et-Loir, une note de madame le Préfet. C'est une fiche synthétique, assez précise, d'ailleurs, sur les logements de fonction en général. Et donc elle a clarifié toute une série de positions, donc on a décidé de la retirer pour, à l'aune de cette note, que la préfète, madame le Préfet, a envoyé, pour reprendre tous les logements de fonction, parce qu'il y a des incertitudes sur les consommations d'énergie, etc. Donc on a préféré le retirer, reprendre tout ça pour qu'on ait quelque chose de bien carré à vous proposer à votre vote. Allez-y, monsieur Homps.

André HOMPS : Juste une remarque, c'est très bien, mais du coup, on aura peut-être là aussi une vision d'ensemble.

Monsieur le Maire : Tout à fait, c'est le but. C'est qu'au lieu d'aller faire du coup par coup, on remette tout sur la table. Ce n'est pas une question facile, parce qu'il y a des gens derrière tout ça, des gens qui y habitent. Donc on prend tout ça, mais on veut quelque chose d'assez... Il y a un travail qui a été entamé par la direction générale, sur lequel on a reçu entre-temps la note de madame le Préfet, qu'on doit revoir tranquillement, il y a des petits trous dans la raquette. C'est un travail de fond, mais qu'on vous proposera à votre vote pour être bien calibrés sur cette question, qui est une question importante. Est-ce que j'ai oublié des... Monsieur Gambuto, allez-y.

Valentino GAMBUTO : Deux petites questions techniques, enfin, d'explications. Je voyais pour la requalification de la rue Esmerly Caron, je vois 561 000, ce n'est pas juste pour l'aménagement qui a été fait là, il y a quelque chose de plus important ? La somme me paraît importante, parce qu'il y a juste le petit recoin. Ou c'est toute la rue... ?

Monsieur le Maire : Il y a une deuxième phase de travaux. Les travaux sont actés jusqu'à janvier parce qu'on a voulu laisser les commerçants pouvoir, etc., mais il y a une seconde phase... On est dans l'AP/CP sur cette rue-là.

André HOMPS : Je voyais aussi, parce qu'il y a une partie à moi que vous intégrez aussi, la partie (Saint-Martin) est-ce que vous considérez que ce soit la même chose ? Ça devient plus conséquent. Et je vois 200 000 euros qui sont dans la modification des tribunes du parc d'expo. À un moment où on s'interroge sur le devenir du parc, je vois qu'on investit 200 000. Et en ce qui concerne les tribunes, je me souviens qu'on avait mis une somme très conséquente, autour des 350 000, il y a sept ou huit ans, plus que ça, pour un truc qui devait se monter et se démonter, d'ailleurs...

Monsieur le Maire : Je vais laisser le directeur général répondre sur la question posée sur le parc.

Didier CRESSOT : Oui, l'utilisation de ces tribunes que l'on monte, que l'on démonte, que l'on déplace, etc., a fait l'objet ensuite d'une vérification par le bureau Veritas. Celui-ci nous a indiqué que, sans réparation immédiate, il allait condamner la fermeture de cet équipement-là, de cette utilisation des tribunes. Le budget même qui était prévu pour les remplacer était compris entre 800 et un million. En réalité, on a pu trouver une société qui nous a, à force de réparations, de soudage, de rééquilibrage, permis, pour le montant que vous avez indiqué, de pouvoir faire vivre ces tribunes plusieurs années encore. Donc on a maintenu l'activité du parc à un coût qui nous semblait le moindre que le remplacement complet, à neuf, des tribunes.

Prend acte.

Monsieur le Maire : Voilà. Une dernière question, monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Rien à voir avec les décisions, c'est pour pouvoir s'organiser. Est-ce que les conseils municipaux, vous comptez les organiser... ?

Monsieur le Maire : J'aurais dû commencer par-là, effectivement. Je vous propose... On va faire un petit mail à tous les élus, je vous propose qu'on les mette à 19 h, dorénavant. Au regard des réponses qu'on va recevoir, ça sera maintenu à 20 heures ou à 19 heures. Chacun pourra répondre. À 19 heures, c'était un test. Si ça vous convient, on maintient 19 heures, si vous voulez le faire à 22 heures, on le fait à 22 heures. Ou le dimanche à 7 heures. Voilà, c'est pas mal, parce que ça fait rentrer à des heures un peu plus raisonnables. Je sais que beaucoup d'élus m'ont dit c'était bien, on vous fait un petit mail. Éric va vous envoyer un petit mail demain matin. Voilà, la séance est terminée. Merci à tous. Et dernier petit message avant que vous partiez en courant, je vous souhaite à tous de très belles et très bonnes fêtes de fin d'année. Profitez bien et on se retrouve en 2023. Bonne soirée.